



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 4 février 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 janvier 2015, à 8 h 30

10.003 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 janvier 2015, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 Accord de principe / Mandat spécial

CG Service des infrastructures_voirie et transports - 1140775001

Donner un appui au projet Cavendish considérant les résolutions adoptées par les arrondissements et villes liées concernées afin de démontrer la volonté à réaliser ce projet structurant pour le développement et l'économie de Montréal

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 14 janvier 2015, 8 h 30, à l'article 12.001

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1154338001

Exercer l'option visant la prolongation de l'entente-cadre avec Services de gaz naturel RBC inc. pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour la période du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2016 - Appel d'offres 12-12546 (montant estimé : 6 242 088 \$)

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1146135007

Conclure avec Groupe Trium Inc. une entente-cadre pour une période de 36 mois, avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de blousons et pantalons ignifuges - Appel d'offres public 14-13909 (montant estimé : 238 532,54 \$, taxes incluses) (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des technologies de l'information - 1155954001

Accorder un contrat à Microsoft Canada, pour la fourniture de services techniques et de support pour les produits informatiques de bureautique et des serveurs de la firme Microsoft, pour la période du 1er mars 2015 au 29 février 2016 - Somme maximale de 60 936,75 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Fournisseur unique

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.006 Contrat de construction

CM Anjou, Direction des travaux publics - 1141154054

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour le remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sur l'avenue Giraud, dans l'arrondissement d'Anjou - Somme maximale de 977 755,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2014-06 - (16 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.007 Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145350003

Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une dépense totale de 282 691,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13955 - (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.008 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1143456006

Accorder un contrat de services professionnels à Archipel Architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 71, dans l'arrondissement Saint-Laurent - Somme maximale de 1 479 354,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13957 - (11 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.009 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1143456004

Accorder un contrat à la firme Constructions Pier-Jal inc. pour les travaux d'aménagement de locaux de formation dans la caserne de pompiers n° 71 situé au 5500, Chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 243 077,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5740 (10 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.010 Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1143569001

Accorder un contrat à Gartner Canada Co., par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour un abonnement à des services conseils spécialisés identifiés sous les vocables GITE - CIO et GITL, en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er mars 2015 au 29 février 2016, pour une somme maximale de 191 721,96 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.011 Immeuble - Acquisition

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1143778004

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 8241945 Canada inc., à des fins de construction de logements sociaux, un terrain vacant composé de deux lots situés à l'intersection des rues Éleanor et William, dans le quartier Griffintown de l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 1 465 m², pour une somme de 930 000 \$, plus les taxes applicables

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.012 Immeuble - Aliénation

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141233007

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Serge Riel, aux fins d'un assemblage résidentiel, un résidu de terrain situé du côté est de la rue Hickson, au nord de la rue Joseph, dans l'arrondissement de Verdun, d'une superficie de 76,4 m² pour le prix de 21 970 \$, plus les taxes applicables

20.013 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144069010

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (C.I.E.L.), pour une période additionnelle de 4 ans, à compter du 22 octobre 2013, un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 801, rang Bas L'Assomption Nord, d'une superficie de 14 403,90 pi², à des fins de recherche agroalimentaire, le tout pour un loyer total de 356 999,88 \$, excluant les taxes

20.014 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.015 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144069013

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 3100-8121 Québec inc., pour une période de 5 ans, à compter de la date d'occupation prévue pour le 1er avril 2015, un local situé au 2e niveau de l'immeuble sis au 9235, rue Papineau, d'une superficie de 243,26 pi², à des fins de boutique moyennant un loyer total de 20 921,28 \$, excluant les taxes

20.016 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144733018

Approuver les baux par lesquels la Ville de Montréal loue à 1) Centre de la Petite Enfance - Fleur de Macadam inc. pour une période de 5 ans, à compter du 1er janvier 2015 des locaux d'une superficie locative totale de 39,53 mètres carrés, situés au sous-sol de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est dont la recette totale est de 13 960,80 \$; 2) Le Centre communautaire du Faubourg Saint-Laurent, pour une période de 5 ans, à compter du 1er janvier 2015 un local d'une superficie locative de 30,76 mètres carrés, situé au sous-sol de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est dont la recette totale est de 10 863,70 \$ - à des fins d'entreposage - Recette totale pour la durée du terme 24 824,50 \$

20.017 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1146641003

Adopter le nouveau plan d'affaires des Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 prévoyant, par rapport au plan d'affaires initial, une diminution du coût du projet de 1 574 200 \$ ainsi qu'une augmentation nette de 1 911 567 \$ de l'ensemble des contributions de la Ville, tant monétaires qu'en biens et services

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.018 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures_voirie et transports - 1146676004

Offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de planifier et d'exécuter les travaux de réaménagement du square Phillips et de la Place du Frère André, prévus dans la phase 1 du projet Sainte-Catherine Ouest, incluant la maîtrise d'ouvrage, et ce, eu égard aux compétences relevant de l'arrondissement

30.002 Administration - Nomination de membres

CM Office de consultation publique de Montréal - 1151079001

Renouveler le mandat de Mme Nicole Boily commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal

Mention spéciale : Cet article devra être adopté au conseil municipal à une majorité de 2/3 des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 77 de la Charte de la Ville de Montréal

30.003 Budget - Taxe / Compte

CE Service des finances , Direction Services partagés financiers - 1142964003

Radier des livres de la Ville la somme de 1 259 896,79 \$ représentant des comptes de taxes foncières irrécouvrables

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 3 décembre 2014, 8 h 30, à l'article 30.008

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des technologies de l'information - 1154114001

Autoriser des virements budgétaires de 2 186 000 \$ entre différents projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs de projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.005 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1151143002

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement à Toronto (Ontario), les 4 et 5 février 2015, de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé : 933,56 \$

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Ville-Marie, Direction des services administratifs et du greffe - 1142701079

Édicter l'ordonnance générale sur les véhicules hippomobiles remplaçant les ordonnances numéros 32, 35, 36, 38, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 64 et 65 édictées en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1).

40.002 Règlement - Avis de motion

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1131233008

Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 2309 décrétant la fermeture de partie de la ruelle nord-sud portant le numéro de cadastre 709-398, sise entre les 12e et 13e Avenues, de la rue Sherbrooke à la rue Provost, et le Règlement 2413 décrétant une fermeture partielle de la ruelle est-ouest, de la 12e Avenue à la 13e Avenue, au nord de la rue Provost, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

40.003 Règlement - Avis de motion

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144386001

Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est du boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre le boulevard Maurice-Duplessis et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

40.004 Règlement - Avis de motion

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141233002

Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège entre la rue Crevier et la rue Cardinal, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Saint-Laurent »

40.005 Règlement - Avis de motion

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144386009

Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue René-Lévesque entre la 4e Avenue et la 5e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles »

40.006 Règlement - Emprunt

CG Service de l'environnement - 1151185001

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000 \$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson, dans l'arrondissement Mercier, Hochelaga-Maisonneuve »

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Direction générale . Cabinet du directeur général - 1151041001

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 décembre 2014

Compétence d'agglomération : Acte mixte

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	16
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	11
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	10

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 14 janvier 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M. Emmanuel Tani-Moore, Greffier substitut
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0029

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 janvier 2015, en y retirant les articles 12.001, 20.002 et 40.024.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 0030

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 0031

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 0032

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE15 0033

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE15 0034

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 15 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE15 0035

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE15 0036

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 19 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE15 0037

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 19 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.009

CE15 0038

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une conduite d'eau de 1 200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24^e Avenue et la rue Champ-d'Eau et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1140543003

CE15 0039

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés pour le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal ;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, 2963-9556 Québec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13500 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1145281007

CE15 0040

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois à compter de la mise en service complète et conforme, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de service de location, entretien et réparation de vêtements pour employés de métier et vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2) ;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Québec Linge co., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13502 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1145281009

CE15 0041

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'acquisition de pantalons de travail régulier et Cargo;
- 2 - d'accorder à Opale International Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13923 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1146133002

CE15 0042

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture de compteurs d'eau et d'accessoires, pour une période de 24 mois, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13750;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Réal Huot inc.	Groupe 1 - Compteurs 5/8 po à 1 po.	588 314,55 \$
Nouvelle technologie (TEKNO) inc.	Groupe 2 - Compteurs 1 1/2 po et 2 po.	690 261,61 \$
Nouvelle technologie (TEKNO) inc.	Groupe 3 - Accessoires	650 800,93 \$

- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1140184003

CE15 0043

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Fondation Espace pour la vie pour la fourniture de lanternes chinoises fabriquées à proximité de Shanghai (en Chine) pour une somme maximale de 99 000 \$ conformément à la soumission du sous-traitant chinois en date du 4 décembre 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1143815004

CE15 0044

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de matériel horticole pour la mise en motte des arbres de la Pépinière municipale;
- 2 - d'accorder à Timm Enterprises Ltd, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14077 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1144347002

CE15 0045

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation d'une entente-cadre avec Groupe Trium inc., pour une période de douze mois (12) mois, pour la fourniture de chandails de différents modèles, pour le Service de police de la Ville de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 12-11812 (CE13 0345) ;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1146135006

CE15 0046

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'accorder au seul soumissionnaire, Remorquage Météor inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver » sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une période de quatre ans avec deux options de renouvellement d'un an chacune, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13871 et aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1146621002

CE15 0047

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à UBA inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et à trois usines d'eau potable, pour une durée de 3 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 540 098,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1815-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1143334033

CE15 0048

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 012 996,73 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et des conduites d'eau secondaires, dans la rue Peel, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve, la reconstruction des conduites d'eau secondaires dans la rue Peel entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke et la réfection de la chaussée, de trottoirs et travaux d'éclairage dans la rue Peel, entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à 9045-6823-Québec Inc. F.A.S.R.S Les Paysagistes Damiano, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 481 996,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 215001 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1144822056

CE15 0049

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 576 889,83 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux, la réfection de la chaussée et la mise aux normes des feux de circulation dans divers endroits de la Ville de Montréal, pour le développement des pistes cyclables, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 432 586,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258209 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1144822057

CE15 0050

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 10 443 514,69 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 405 353,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214709 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.014 1141009011

CE15 0051

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École polytechnique de Montréal par lequel la Chaire de recherche sur l'évaluation et la mise en œuvre de la durabilité s'engage à fournir à la Ville les produits décrits dans les termes de références du document de proposition pour un second mandat 2015-2020, joint au dossier décisionnel, pour une somme maximale de 125 000 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1146087001

CE15 0052

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Chantier d'économie sociale s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les travaux préalables à la tenue du *Global Social Economy Forum 2016* à Montréal, pour une somme maximale de 125 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 9 décembre 2014 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1145008003

CE15 0053

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 496 278,36 \$, taxes incluses, pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 5 ainsi que le bâtiment administratif Royalmount, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Dessau inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 438 641,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13922 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1146342003

CE15 0054

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay et Tremblay, S.E.N.C. | TRAME-VERTE, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation d'un plan de plantation pour quatre (4) arrondissements dans le cadre du Plan d'action canopée, pour une somme maximale de 99 240,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13992 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1146620015

CE15 0055

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 522 146,67 \$, taxes incluses, pour divers travaux au quartier général du SIM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés Architectes, CBA Experts-Conseils inc. et NCK inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 454 040,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13921 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1146342005

CE15 0056

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 151 659,71 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux, dans le cadre de la réfection et la mise à niveau de différentes composantes du bâtiment du Quartier général de la police, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et Associés architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 959 716,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13771 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1145015001

CE15 0057

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Les consultants S.M. Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec divers lots de travaux débutant en 2015 et se terminant à l'automne 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, pour une somme maximale de 5 221 750, 67 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13985 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1141009012

CE15 0058

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival Montréal en Lumière » du 4 février au 6 mars 2015, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - pôle Place des Arts, quadrilatère délimité par l'avenue du Président-Kennedy, le boulevard René-Lévesque, la rue De Bleury et la rue Saint-Urbain conformément au protocole d'entente;

de recommander au conseil municipal:

- 1- d'approuver un protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et Le Festival Montréal en Lumière inc., afin d'assurer le soutien technique pour de la tenue de cet événement.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1141508005

CE15 0059

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description du lot 2 091 669 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1141477010

CE15 0060

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description du lot 3 919 938 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de Verdun, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1141477012

CE15 0061

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'acquisition de gré à gré ou par expropriation, des parties des lots 1 351 429 et 1 351 630 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montrées aux articles 1 des plans C-7 Outremont et O-6 Outremont, à des fins de rues, pour permettre le prolongement des avenues Outremont et Champagneur sur le site du Campus Outremont;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 2 234 965,59 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1140783003

CE15 0062

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte de servitude aux termes duquel M. Mario Amaral accorde en faveur de la Ville de Montréal, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques pour l'installation d'un feu de circulation grevant une partie du lot 1 111 476 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, telle qu'identifiée par la lettre C, au plan 8390-2 accompagnant la description technique préparée par A.-Roger Simard, arpenteur-géomètre, le 22 février 2012, sous le numéro 13818 de ses minutes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1133496004

CE15 0063

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte de servitude aux termes duquel Mme Jocelyne Laramée et M. François-André Brosseau accordent en faveur de la Ville de Montréal, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques pour l'installation d'un feu de circulation grevant une partie du lot 1 111 323 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, telle qu'identifiée par la lettre A, au plan 8390-4 accompagnant la description technique préparée par A.-Roger Simard, arpenteur-géomètre, le 22 février 2012, sous le numéro 13820 de ses minutes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1133496005

CE15 0064

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte de servitude aux termes duquel On Cham, Mung Cham et Quan To accordent en faveur de la Ville de Montréal, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques pour l'installation d'un feu de circulation grevant une partie du lot 1 111 341 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, telle qu'identifiée par la lettre B, au plan 8390-3 accompagnant la description technique préparée par A.-Roger Simard, arpenteur-géomètre, le 22 février 2012, sous le numéro 13819 de ses minutes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1133496006

CE15 0065

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder une avance de fonds de 50 000 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont sur le protocole à venir ayant trait à un soutien financier annuel de 440 000 \$ à être versé en 2015 pour la réalisation d'une programmation culturelle pluridisciplinaire, afin de lui permette une meilleure gestion de ses liquidités en attendant la conclusion finale du protocole;
- 2 - d'approuver cette avance de fonds exceptionnelle compte tenu que la prise en charge du Théâtre Outremont par le Service de la culture a déjà été annoncé et que la résolution CM14 1127 prévoit déjà la conclusion de cette entente;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1144639005

CE15 0066

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 825 000 \$, soit 275 000 \$ par année, pour les années 2015, 2016 et 2017, à Société de développement social de Ville-Marie pour le soutien de ses activités dans la mise en oeuvre du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1146794003

CE15 0067

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser un soutien financier de 465 000 \$, taxes incluses, à Ateliers créatifs Montréal afin de réaliser les travaux de mise aux normes dans l'immeuble situé au 6201, avenue du Parc, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et Ateliers créatifs Montréal établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1146344004

CE15 0068

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Bridor inc., aux fins d'aménager un stationnement, un terrain d'une superficie de 4 853,7 mètres carrés, situé au nord de la rue de Rouen et à l'ouest de la rue Moreau, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 3 361 837 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 224 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de renoncer à la servitude perpétuelle de stationnement, publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montréal, sous le numéro 13 898 506 grevant le lot 3 914 245 du cadastre du Québec;
- 3- d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1141195004

CE15 0069

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la tenue d'un concours sur invitation pour le choix d'un artiste invité à réaliser une œuvre de mémoire pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1140552002

CE15 0070

Vu la résolution CA14 210469 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 2 décembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Verdun, relativement à la prise en charge de la gestion du contrat de service de la surveillance du territoire effectuée par Sécurité Neptune pour la délivrance de constats d'infraction relatifs au stationnement et ce, jusqu'au 9 juin 2015, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1146702002

CE15 0071

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer, pour une période de deux ans à compter du 29 janvier 2015, les personnes suivantes à titre de membres du Comité technique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002):

Membres provenant de la Ville de Montréal:

- M. Hervé Logé, président du comité, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;
- M. Alain Dufresne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;
- M. Patrice Langevin, surintendant, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;
- M. Sylvain Marcoux, chef de division, Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- M. Daniel Turcot, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau.

Membres provenant des municipalités liées:

- Mme Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;
- M. Stéphane Carbonneau, directeur au Service de l'ingénierie et des immeubles, Ville de Pointe-Claire;
- M. Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc;
- M. Daniel Verner, technicien senior, Ville de Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1145075004

CE15 0072

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de nommer mesdames Pascale Labrie et Marie-Christine Dufour, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal;
- 2 - de reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, madame Karla Etienne et monsieur Jean-Pierre Desrosiers, à titre de membres;
- 3 - de reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, monsieur Philippe Baylaucq à titre de vice-président.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1146369002

CE15 0073

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2015 - Première partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1140679023

CE15 0074

Vu la résolution CA14 210459 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 2 décembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 7 346,90 \$, en provenance du PTI - programme MADA du Service de la diversité sociale et des sports vers l'arrondissement de Verdun pour les travaux de rénovations au Chalet Poirier, dans le cadre d'un projet d'aménagement lié à la démarche MADA, conformément aux informations financiers inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1142753004

CE15 0075

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada auquel intervient la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour garantir le prêt au montant de 35 534 123 \$, pour une durée de cinq ans, concernant l'immeuble Brennan/Duke.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1140002002

CE15 0076

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 387, 30 \$, relative au déplacement à Québec, les 14 et 15 janvier 2015 de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, et de Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, pour prendre part aux auditions publiques de la Commission des institutions;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1151143001

CE15 0077

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet du secteur Namur–Jean-Talon Ouest (Le Triangle) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1141019001

CE15 0078

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 900 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1144332007

CE15 0079

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ pour le financement de la construction d'un centre aquatique intérieur dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1144815007

CE15 0080

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 500 000 \$ afin de financer les travaux requis pour la captation des gaz dans les casernes de pompiers », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1140390012

CE15 0081

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 900 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1140390013

CE15 0082

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1140390014

CE15 0083

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1140390016

CE15 0084

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1140390015

CE15 0085

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1141081005

CE15 0086

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1141081006

CE15 0087

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1141081007

CE15 0088

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1141081008

CE15 0089

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine Fleuve-Montagne », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1146316001

CE15 0090

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements »,et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1141081009

CE15 0091

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1141081010

CE15 0092

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1141081011

CE15 0093

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1141081012

CE15 0094

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 200 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien du Jardin botanique de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1146606003

CE15 0095

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 305 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien d'actifs des espaces communs d'Espace pour la vie », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1146606004

CE15 0096

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 544 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien du Biodôme de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.020 1146606002

CE15 0097

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-121-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-121 autorisant un emprunt de deux cent cinquante millions de dollars (250 000 000 \$) pour le financement de la première phase du programme de réfection des infrastructures du réseau du métro (Programme Réno-Infrastructures 1), afin d'augmenter la durée des emprunts, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transports en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.021 1146213005

CE15 0098

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-151 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de vingt-huit millions cent seize mille sept cent vingt-neuf dollars (28 116 729 \$) pour financer deux projets du Programme d'entretien périodique et d'acquisition d'équipements de la solution OPUS 2015-2019, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.022 1146213006

CE15 0099

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-036-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal, conformément à l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.023 1146213007

CE15 0100

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 110 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier local ainsi que la réfection des rues collectrices locales », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.025 1140032001

CE15 0101

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal présenté à la figure 13 du plan;
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'Agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) ».

Adopté à l'unanimité.

40.026 1144368010

CE15 0102

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Michel Denis à titre d'assistant directeur du Centre de services – prévention et sécurité civile au Service de sécurité incendie de Montréal, dans la classe salariale FM11 (116 030 \$ - 145 040 \$ - 174 050 \$) pour une période indéterminée, à compter du 14 janvier 2015, conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre, articles 10.2.2 et 10.2.3.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1141486003

CE15 0103

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant l'étude de l'article 89.13 du *Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais*.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1144527002

Levée de la séance à 11 h 05

70.001

Les résolutions CE14 0029 à CE14 0103 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier substitut

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 21 janvier 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0104

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 21 janvier 2015, en y retirant l'article 20.016.

Adopté à l'unanimité.

CE15 0105

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 0106

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 0107

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE15 0108

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le Programme d'implantation de rues piétonnes ou partagées tel que défini au sommaire décisionnel;
- 2- d'approuver les cinq projets de rues piétonnes ou partagées recommandés par le comité de pilotage sur la base des critères de sélection fournis et décrits au sommaire décisionnel;

- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service des infrastructures, de la voirie et du transport afin de financer l'enveloppe globale pour le déploiement du Programme d'implantation de rues piétonnes ou partagées pour l'année 2015, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1146799001

CE15 0109

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'adopter, tel que soumis, le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 11 000 000 \$ en provenance du PTI 2015-2017 de la Direction générale vers le PTI 2015-2017 du Service de la diversité sociale et des sports, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

12.002 1144815004

CE15 0110

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de nourriture aux détenus du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à la compagnie A Mourdoukoutas, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13663 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets au sein des unités du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1145985001

CE15 0111

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de toilettes mobiles, portatives et chimiques ;
- 2 - d'accorder à Services Matrec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres 14-13692 et au tableau de prix reçus ci-joint joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1144119005

CE15 0112

Monsieur le maire, Denis Coderre, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la prolongation pour une période supplémentaire de deux ans, soit jusqu'au 30 janvier 2017, de l'entente-cadre conclue avec les firmes Fortier Auto (Montréal) ltée et 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG12 0013) pour la fourniture sur demande de divers véhicules légers (multisegments, fourgons utilitaires, camionnettes et châssis-cabine) à toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 11-11756 ;
- 2- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1143447002

CE15 0113

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 24 691 847,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture de quatorze groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis pour la mise en service, la livraison et l'assistance technique dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Solutions d'eau Xylem, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 24 005 963,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12725;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1146603003

CE15 0114

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'annuler le contrat accordé à Power-Lite Industries inc (CG13 0117), pour l'article 13 seulement à la suite de l'appel d'offres public 12-12548 ;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation ;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Lampadaires Feralux inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 303 214,72 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13744 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1145897019

CE15 0115

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 15 442 344,56 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Le groupe Geyser inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 992 567,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5730;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1140457009

CE15 0116

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 532 526,63 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de sentiers au parc-nature du Bois-de-Saraguay, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 250 515,95 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6717 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1141246018

CE15 0117

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada dans le cadre du PRR de la rue Clément, des rues Lafleur à des Oblats, pour le déplacement de la ligne aérienne, pour une somme maximale de 90 961,94 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 11 décembre 2014;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des transports à signer la demande de modification au réseau de distribution de Bell Canada;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Hydro Québec dans le cadre du PRR de la rue Clément, des rues Lafleur à des Oblats, pour le déplacement de la ligne aérienne pour une somme maximale de 346 290,90 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 décembre 2014;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des transports à signer la demande de modification au réseau de distribution d'Hydro Québec;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1146745001

CE15 0118

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 523 318,33 \$, taxes incluses, pour les travaux de planage, de revêtement de chaussée et la reconstruction de trottoirs, là où requis, dans la rue Mansfield, de la rue Saint-Antoine Ouest au boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 449 918,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 283401 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1144822060

CE15 0119

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser des ententes-cadres d'une durée de 24 mois chacune, pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation;
- 2 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13875 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firmes	Montant maximal (taxes incluses)
WSP Canada inc.	1 128 392,10 \$
Cima+ s.e.n.c.	683 267,68 \$
Aecom consultant inc.	470 537,92 \$

- 3- d'imputer ces dépenses à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1146848001

CE15 0120

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 667 004,39 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 595 539,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13920 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1146342004

CE15 0121

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie urbaine inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le réaménagement de la place Vauquelin, pour une somme maximale de 1 416 232,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13786 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1143751015

CE15 0122

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 257 402,72 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage et en développement durable dans le cadre du projet de construction du Centre de services animaliers municipal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes (BBBL) inc., Groupe Rousseau-Lefebvre, LVM, Courchesne et Associés inc. ainsi que Dessau inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 714 502,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13806 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1145110010

CE15 0123

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc., pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 15 juillet 2012, un espace industriel, d'une superficie de 939,67 mètres carrés, situé au 4305, rue Hogan, moyennant un loyer total de 203 056,22 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet convention de prolongation de bail;
- 2- d'autoriser Monsieur Serge Boileau, président de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal à signer ledit projet de convention de prolongation de bail pour et au nom de la Ville ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1145323001

CE15 0124

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc., pour une période de 9 ans et 170 jours, à compter du 15 juillet 2014, un espace industriel, d'une superficie de 1 076,70 mètres carrés, situé au 4305, rue Hogan, moyennant un loyer total de 1 389 053,22 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser une dépense de 727 216,88 \$ taxes incluses, payable au locateur, pour les travaux d'aménagement incluant les contingences, et autoriser le transfert de ce montant du poste Fonds de stabilisation des redevances de la CSEM au budget d'immobilisation;
- 3- d'autoriser une dépense de 310 370,79 \$ taxes incluses, pour les incidences et achat de matériel et autoriser le transfert de ce montant du poste de stabilisation des redevances de la CSEM au budget d'immobilisation;
- 4- d'autoriser monsieur Serge Boileau, président de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal à signer ledit projet de bail pour et au nom de la Ville.
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1145323006

CE15 0125

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Fiducie Jocelyn Chabot un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 2 091 591 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de développement résidentiel, pour le prix de 325 000 \$ ainsi qu'une indemnité accessoire de 60 \$ par jour, plus les taxes applicables, correspondant aux coûts pour le maintien journalier de l'immeuble, à compter du 17 janvier 2014 jusqu'à la date d'émission du chèque, aux fins du paiement de ces sommes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1146037005

CE15 0126

Vu la résolution CA14 090373 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 8 décembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 1675, boulevard Gouin Est, dans le Site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1144039019

CE15 0127

Il est

RÉSOLU :

de relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération, les avocats et notaires des services centraux de la Ville et les personnes engagées en vertu d'un contrat de service professionnels pour ces services, dans le cadre du mandat conféré à l'Inspecteur général en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1140306001

CE15 0128

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver les prévisions budgétaires pour la tenue de l'élection partielle visant à combler la vacance au poste de conseiller d'arrondissement du district électoral de Robert-Bourassa, dans l'arrondissement d'Outremont, de même que l'approbation des tarifs de rémunération du personnel électoral qui y sera affecté, le tout tel que détaillé dans les pièces jointes à ce dossier;
- 2 - d'autoriser une dépense de 105 742 \$, toutes taxes incluses, aux fins de la tenue de cette élection partielle;
- 3 - d'autoriser une dépense de 8 000 \$ aux fins du remboursement des dépenses électorales, tel que prévu dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;
- 4 - d'autoriser les virements de crédits en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1153430001

CE15 0129

Vu la résolution CA14 210458 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 2 décembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 22 500 \$ en provenance du PTI-MADA corporatif vers le PTI de l'arrondissement de Verdun pour la construction et la livraison de 38 bancs de parcs de type Lafontaine dans le cadre du programme MADA, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1142198008

CE15 0130

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser un versement du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels équivalent au montant de 325 000 \$, plus les taxes applicables, et une indemnité accessoire correspondant aux coûts de maintien journalier de l'immeuble, en vue de l'acquisition d'un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour y réaliser un projet de logements sociaux et communautaires.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1140634003

CE15 0131

Vu la résolution CA14 12254 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 7 octobre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de reconduire le mandat des administrateurs ci-après au conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, et ce, à la fonction en regard de chacun d'eux, pour la période du 15 janvier 2015 au 15 janvier 2017, à savoir:
- M. Luis Miranda à titre de représentant du conseil d'arrondissement et président du conseil d'administration;
- M. Réal Lafleur, représentant de la Ville;
- M. André Genty, membre
- M. Yves Tremblay, membre

- 2- de nommer Mme Francine Beauchamps, à titre de membre, en remplacement de Mme Rose-Marie De Sousa, pour la période du 15 janvier 2015 au 15 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1142072028

CE15 0132

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1141177001

CE15 0133

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-152 autorisant la Société de transport de Montréal à prendre en charge les emprunts contractés par l'Agence métropolitaine de transport auprès de Financement-Québec pour la construction du prolongement de la ligne 2 du réseau du métro sur le territoire de la ville de Laval totalisant un montant de 419 584 855,50 \$, et à effectuer un emprunt de 180 415 144,50 \$ dans le cadre de la cession, par l'Agence métropolitaine de transport à la Société de transport de Montréal, des biens relatifs à ce prolongement, le tout pour un montant total de 600 000 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.002 1156213001

CE15 0134

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport et recommandations de la Commission permanente sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ;

- 2 - d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne communauté urbaine de Montréal (89 modifié) » (P-RCG 14-029).

Adopté à l'unanimité.

40.003 1140219001

CE15 0135

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1144631008

CE15 0136

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146603003 - Accorder un contrat à Solutions d'eau Xylem, une division de Société Xylem Canada, pour la fourniture de quatorze (14) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 24 691 847,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-12725 - (5 soumissionnaires - 1 seul conforme)

Adopté à l'unanimité.

60.001 1143624048

CE15 0137

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145897019 - Annuler le contrat accordé, pour l'article 13 seulement de l'appel d'offres 12-12548, à Power-Lite Industries inc (CG13 0117) et conclure avec Lampadaires Feralux inc, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, au montant de 3 303 214,72 \$, taxes incluses, pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation, suite à l'appel d'offres public 14-13744 (3 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1153624003

CE15 0138

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140457009 - Accorder un contrat à la firme Le groupe Geyser inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert - Dépense totale de 15 442 344,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5730 (6 soumissionnaires) - contrat 14299.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1153624001

CE15 0139

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE141246018 - Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc. pour l'aménagement de sentiers au parc-nature du Bois-de-Saraguay, pour une dépense totale de 2 532 526,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-6717) - (5 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1153624002

Levée de la séance à 10 h 40

70.001

Les résolutions CE15 0104 à CE15 0139 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville



Dossier # : 1140775001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 3
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Cavendish
Objet :	Donner un appui au projet Cavendish considérant les résolutions adoptées par les arrondissements et villes liées concernées afin de démontrer la volonté à réaliser ce projet structurant pour le développement et l'économie de Montréal

ATTENDU QUE ce projet de raccordement du boulevard Cavendish est inscrit au Plan de transport de 2008 de Montréal ;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet relève de la responsabilité de l'agglomération de Montréal ;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal dispose d'études réalisées pour le projet de raccordement du boulevard Cavendish entre 2005 et 2007 qui ont mené au choix d'un scénario optimal ;

ATTENDU QUE le scénario optimal doit être aujourd'hui ajusté suivant de nouvelles réalités, notamment le développement du site de l'Hippodrome à Montréal ;

ATTENDU QUE la mise à jour de ce projet intégrera les transports collectifs et actifs dans une perspective d'optimisation de la gestion des déplacements actuels et futurs du secteur élargi ;

ATTENDU QUE la mise à jour du projet considérera les exigences associées à la présence des activités ferroviaires du CP et CN, notamment celles liées aux aspects de sécurité ;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal, dans le respect des exigences liées à l'entente de principe concernant la cession du site de l'Hippodrome, doit procéder à une mise à jour des études réalisées entre 2005 et 2007 suivant une analyse élargie en considérant le nouveau contexte de mise en valeur du site de l'Hippodrome, les autres projets prévus dans le secteur (tels, la Cité scientifique, le projet Triangle Namur/Jean-Talon et la requalification des axes Côte-de-Liesse et Côte-des-Neiges) et en prenant en compte la capacité de Décarie (art. 5.2.4 et art. 6.2.4) ;

ATTENDU QUE cette exigence liées à l'entente de principe concernant la cession du site de l'Hippodrome permet de faire cheminer le projet vers l'étape de réalisation ;

ATTENDU QUE des sommes ont été mises à disposition en septembre 2013 par le Conseil d'agglomération de Montréal pour une mise à jour des études de 2005-2007 en vue d'une inscription prochaine du projet de raccordement du boulevard Cavendish au PTI de la Ville de Montréal ;

ATTENDU QUE ce projet doit être inscrit à son programme triennal d'immobilisation suivant l'entente de principe concernant la cession du site de l'Hippodrome par le Gouvernement du Québec (*art. 5.2.3*) ;

EN CONSÉQUENCE, il est retenu dans un intérêt commun de :

A. réaliser le projet de prolongement du boulevard Cavendish selon le scénario optimal, ajusté aux nouvelles réalités;

B. convenir des ententes requises avec les compagnies ferroviaires (Canadien National, Canadien Pacifique) et le Gouvernement du Québec (ministère des Transports du Québec), ainsi que d'un cadre de collaboration entre les parties concernées pour assurer l'efficacité et le succès de la démarche en vue de la réalisation de ce projet.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-12-22 10:36

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140775001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 3
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Cavendish
Objet :	Donner un appui au projet Cavendish considérant les résolutions adoptées par les arrondissements et villes liées concernées afin de démontrer la volonté à réaliser ce projet structurant pour le développement et l'économie de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Les arrondissements de Saint-Laurent, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et les villes liées de Côte Saint-Luc, Mont-Royal et Hampstead concernés, directement ou indirectement, ont adopté en début d'année 2014 des résolutions d'appui aux efforts de la Ville de Montréal visant la réalisation du projet de raccordement du boulevard Cavendish (*voir pièces jointes*). Dans la logique et à la suite de ces résolutions, il revient maintenant aux instances de la Ville de Montréal de couronner ces appuis par une résolution au niveau de l'agglomération pour démontrer la volonté à réaliser le projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - Séance tenue le 13 novembre 2014 - Résolution d'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) comprenant la réserve en 2017 d'une somme de 13,5 M\$, notamment pour l'acquisition des terrains et la préparation des plans et devis. S'ajoute une somme de 55 M\$ inscrite en ultérieur au PTI.

CG13 0419 - Séance tenue le 26 septembre 2013 - Résolution du conseil d'agglomération autorisant un virement de crédits de 1 249 089 \$ de la réserve de voirie d'agglomération pour le projet Cavendish permettant une mise à jour des études réalisées entre 2005 et 2009 en vue de son inscription prochaine du programme triennal d'immobilisation (PTI).

CG13 0233 - Séance tenue le 20 juin 2013 - Résolution du conseil d'agglomération approuvant le projet d'acte de cession par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC) et le Gouvernement du Québec cèdent à la Ville de Montréal le terrain de l'Hippodrome de Montréal.

DESCRIPTION

Le projet vise à améliorer l'accessibilité au secteur dans un but de développement économique et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens tout en respectant l'environnement. Plus spécifiquement, le projet consiste à compléter la trame urbaine du

secteur par le raccord de la section nord de Cavendish dans l'arrondissement Saint-Laurent à la section sud présente dans la Ville de Côte Saint-Luc, ce qui permet d'y raccorder aussi des liens d'est en ouest, soit l'avenue Royalmount, les rues Paré et Jean-Talon de Cavendish à Décarie. Par la création d'embranchements multiples, le projet Cavendish constitue la solution au problème d'enclavement occasionné par la présence des cours de triage du Canadien National et du Canadien Pacifique qui présente un obstacle majeur et oblige les automobilistes originant ou se destinant dans le secteur à se rabattre sur le réseau autoroutier via l'A-15 (Décarie) ou via l'A-40 (Métropolitaine) ou l'A-520 (Côte-de-Liesse) pour rejoindre l'A-13 (*voir pièce jointe "problématiques actuelles.pdf"*) .

Actuellement, se trouvant sans autre alternative sur le réseau local, les usagers de la route se retrouvent à traverser les quartiers résidentiels afin d'accéder au réseau autoroutier de la région de Montréal dans une portion achalandée de façon récurrente, ce qui engendre l'augmentation des distances, des temps de déplacement et des coûts pour la livraison des marchandises, en plus d'occasionner des émissions polluantes et de la congestion.

Au-delà des bénéfices associés au transport routier, le projet Cavendish offre également pour ce secteur enclavé l'opportunité d'améliorer l'accessibilité par autobus et par d'autres modes alternatifs à l'automobile solo. L'occasion est donnée à travers le projet Cavendish de mettre à profit la présence de deux stations de métro (Namur, et De la Savane) qui offrent des capacités résiduelles pour faciliter et optimiser la réalisation des déplacements dans des conditions propices à la prospérité économique et au bien-être des résidents des quartiers environnants. Pour refléter les réalités nouvelles, la relance du projet Cavendish doit s'inscrire en cohérence avec la démarche de planification urbaine du secteur Namur - De la Savane menée par la Direction de l'urbanisme qui intègre en plus du site de l'Hippodrome, la Cité scientifique, le projet Le Triangle et les secteurs industriels de Saint-Laurent et Ville Mont-Royal.

JUSTIFICATION

Grâce à cet appui au projet jusqu'au niveau de l'agglomération de Montréal, les meilleures dispositions sont en place pour convenir des ententes requises à la réalisation du projet. De fait, des ententes sont requises avec le Canadien National (CN), et le Canadien Pacifique (CP), mais aussi avec le Gouvernement du Québec (ministère des Transports du Québec). Aussi pour assurer l'efficacité et le succès de la démarche menant de la planification à la réalisation du projet , cet appui constitue la base éventuelle d'un cadre de collaboration entres les parties concernées

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le concept du projet est en cours de définition. L'évaluation préliminaire des coûts des infrastructures requises pour la réalisation du projet est de 129 M\$, excluant l'acquisition, la réhabilitation des terrains touchés par le projet et les taxes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de raccordement du boulevard Cavendish vise, dans le cadre d'une démarche de concertation, à désenclaver le secteur par une meilleure accessibilité à tous les modes de transport et à faciliter les déplacements dans des conditions de circulation propices à la prospérité économique et au bien-être des résidents, par conséquent, le projet s'inscrit bien dans une vision commune de développement durable basée sur un développement économique efficace, une équité sociale, une écologie soutenue et une participation de tous les acteurs de la société civile dans le processus de décision.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où l'approbation du dossier est reportée dans le temps, cela viendrait retarder l'amorce des discussions relatives aux ententes, notamment avec le CN et le CP. Nécessairement, il s'en suivrait des conséquences quant aux ententes que l'on souhaite entériner dans les meilleurs délais pour réduire les coûts et les délais de réalisation du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, tel que convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les prochaines étapes visent essentiellement à amorcer les discussions pour une conclusion des ententes requises à la réalisation du projet et à préparer les étapes associées au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Rappelons que le projet Cavendish est soumis à la Loi sur la qualité de l'environnement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Gaétan LEFEBVRE)

Avis favorable :

Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Éric PAQUET)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Pascal TROTTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francine LEDUC
Chargée de projet - Grand projet

ENDOSSÉ PAR

Claude CARETTE
Directeur

Le : 2014-12-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE

Directeur

Tél :

514 872-6855

Approuvé le :

2014-12-19

CE : 12.002

2015/02/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001

2015/02/04 08:30

(1)



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2015/02/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1154338001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option visant la prolongation de l'entente-cadre avec Services de gaz naturel RBC inc. pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour la période du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2016 - Appel d'offres 12-12546 (Montant estimé 6 242 088\$)

d'autoriser l'option de renouvellement annuel de l'entente-cadre avec Services de gaz naturel RBC inc. pour la période se terminant le 31 octobre 2016, pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, conformément à la clause 4 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 12-12546.

2. d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-19 13:37

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154338001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option visant la prolongation de l'entente-cadre avec Services de gaz naturel RBC inc. pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour la période du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2016 - Appel d'offres 12-12546 (Montant estimé 6 242 088\$)

CONTENU

CONTEXTE

Le 4 avril 2014, à la fin d'un hiver particulièrement rigoureux, le niveau des inventaires de gaz naturel aux Etats-Unis atteignait 826 (milliards de pieds cubes (Bcf), accusant un déficit de 849 Bcf (51%) relativement au niveau du 4 avril 2013, et de 997 Bcf (55%) en comparaison du niveau moyen des cinq dernières années, à la même date.

En réponse aux préoccupations du marché, quant à la probabilité que le niveau des inventaires demeure insuffisant au début de l'hiver 2014-2015, la valeur moyenne de l'indice NGX 7A (moyenne mensuelle des prix du mois à venir) pour la période du 1 novembre 2015 au 31 octobre 2016 augmenta de 22,3% entre le 4 novembre 2013 (3,30 \$/GJ) et le 30 avril 2014 (4,04\$/GJ).

La croissance vigoureuse de l'exploitation des gaz de schiste stimula considérablement la production qui atteignait un niveau record de 72,8 Bcf/jour en décembre 2014, en hausse de 6,8 Bcf/jour (10,3%) au cours des douze derniers mois. Cette évolution favorisa le rétablissement accéléré du niveau des inventaires durant les mois d'avril à octobre 2014, réduisant le déficit de 849 Bcf à 238 Bcf.

Récemment, le 12 décembre 2014, l'Energy Information Administration annonçait que le niveau des inventaires (3,295 Bcf) excédait celui du 12 décembre 2013 (3,289 Bcf). Le 6 janvier 2015, la valeur moyenne de l'indice NGX 7A pour des livraisons de gaz naturel durant la période du 1 novembre 2015 au 31 octobre 2016 était de 2,92\$/gigajoule* (GJ), accusant un recul de 28% depuis le 30 avril 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0046 du 28 février 2013 : Conclure une entente-cadre avec Athena Energy Marketing inc. pour la fourniture de gaz naturel en achat direct, pour la période du 1er décembre 2013

au 31 octobre 2015 avec possibilité de prolongation de 2 années optionnelles- Appel d'offres 12-12546 (3 soum.) (Montant estimé entre 15M\$ et 17M\$)

CE12 2019 du 12 décembre 2012 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de gaz naturel et des services et de gestion pour le regroupement d'achat de la Ville de Montréal pour la période du 1er décembre 2013 au 31 octobre 2015 avec possibilité de prolongation de 2 années optionnelles.

CG10 0366 du 28 octobre 2010 : Approuver la cession à Shell Énergie d'Amérique du Nord (Canada) inc. du contrat octroyé à Integrys Energy Services of Canada Corp. (CG07 0388) pour la fourniture de gaz naturel en achat direct, pour la période se terminant le 30 novembre 2012

CG07 0388 du 25 octobre 2007. Conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de gaz en achat direct aux services de la Ville de Montréal, arrondissements, villes liées et sociétés paramunicipales qui participent au regroupement d'achat et octroyer à Integrys Energy Services of Canada corp., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin.

DESCRIPTION

Le regroupement d'achat de gaz naturel de la Ville de Montréal est composé de plusieurs services corporatifs et d'arrondissements, de certaines villes liées, d'organismes paramunicipaux et de la Société de transport de Montréal (STM).

Le contrat actuel vise l'ensemble des activités de fourniture du gaz naturel ainsi que d'information et de gestion en matière d'approvisionnement gazier. Cette stratégie permet à la Ville d'obtenir des prix incluant la fourniture du gaz naturel, son transport jusqu'à la frontière de l'Alberta ainsi que les services d'administration et d'information. Cette stratégie permet à la Ville d'effectuer des achats lorsque les conditions du marché sont favorables en profitant des opportunités qui se présentent et d'optimiser la gestion du contrat. Il est à noter que le prix du gaz naturel se transige sur le parquet de Calgary (NGX) et peut donc être acheté en tout temps au cours de la durée du contrat. Cette approche facilite également le suivi financier de l'approvisionnement en gaz, permet une comparaison plus serrée des résultats et une prise de décision conséquente.

Les conditions de l'offre de l'adjudicataire du contrat, Services de gaz naturel RBC inc., inscrites dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres #12-12546, sont les suivantes :

- Prix indiciel du gaz naturel : Indice quotidien NGX 5A – 0,02\$/GJ
- Frais de gestion : 0,0149\$/GJ
- Point de livraison : AECO NIT (Alberta)

La période ferme du contrat actuel, d'une durée de vingt-trois mois, arrivera à terme le 31 octobre 2015. Le contrat permet l'exercice de deux années additionnelles optionnelles (du 1 novembre 2015 au 31 octobre 2017), nécessitant le consentement de la Ville et de Services de gaz naturel RBC inc.

Cette stratégie a été développée et intégrée à l'appel d'offres #12-12546, afin de s'arrimer avec l'échéance de la reformulation du service de transport prévue par Gaz Métro, prévue le 1 novembre 2015, tout en permettant la poursuite du contrat advenant un report de cette échéance.

Depuis le début du contrat actuel, soit durant la période du 1 décembre 2012 au 31 décembre 2014, les membres du regroupement d'achat de la Ville ont réalisé des économies totales de 2,5 millions\$ comparativement au coût du Service de fourniture de Gaz Métro.

Au cours du dernier exercice financier, du 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014, ces économies ont atteint 1,4 millions\$. L'utilisation du Service de fourniture de Gaz Métro aurait engendré des coûts additionnels de 18,9%.

JUSTIFICATION

Suite à la décision annoncée par Gaz Métro et la Régie de l'Énergie de reporter au 1^{er} novembre 2016 le déplacement du point de livraison des quantités de gaz naturel achetées en achat direct d'Empress (à la frontière de l'Alberta) à Dawn (dans le sud de l'Ontario), la Ville dispose de deux alternatives permettant d'assurer l'approvisionnement des membre du regroupement d'achat en gaz naturel à compter du 1 novembre 2015 :

- Procéder à une sollicitation du marché au moyen d'un appel d'offres public.
- Exercer l'option annuelle du contrat actuelle, permettant de prolonger l'entente du 1 novembre 2015 au 31 octobre 2016, selon les conditions contractuelles en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2012.

Selon notre analyse des conditions actuelles du marché, la probabilité que la Ville bénéficie de l'escompte de 0,02\$/GJ dont elle assure le maintien dans le cadre de l'exercice de l'option de prolonger le contrat actuel, suite à une sollicitation du marché par un appel d'offres public, se révèle faible.

Également, considérant la période requise à compléter un processus d'appel d'offres, ainsi que la volatilité importante des prix dans le marché du gaz naturel, il est incertain que la Ville puisse, dans le cadre d'un nouveau contrat, réaliser le potentiel d'économies actuellement disponible dans le contexte des conditions de prix pour la période du 1 novembre 2015 au 31 octobre 2016.

De plus, Services de gaz naturel RBC inc. a confirmé son consentement à prolonger le contrat actuellement en vigueur, du 1 novembre 2015 au 31 octobre 2016, selon les conditions contractuelles en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2012.

L'analyse des deux alternatives nous démontre clairement que la stratégie de procéder à la prolongation du contrat actuel assure l'optimisation des conditions d'approvisionnement durant la période du 1 novembre 2015 au 31 octobre 2016

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant les hypothèses pertinentes quant à l'évolution anticipée des paramètres du marché, la conversion du portefeuille d'approvisionnement du regroupement de la Ville au prix en vigueur le 6 janvier 2015 (environ 3,00\$/GJ) établissait le coût total, durant la période du 1 janvier 2016 au 31 décembre 2016, à 6 242 088\$* (2 023 433 GJ) (incluant les coûts du transport, ainsi que les frais de gestion), ce qui représente un coût moyen de 3,085\$/GJ.

Durant le dernier exercice financier, du 1 janvier 2014 au 31 octobre 2014, le coût total d'approvisionnement en gaz naturel du regroupement de la Ville fut de 7 422 335\$ (3,681 \$/GJ).

Selon nos hypothèses, en comparaison avec les coûts du dernier exercice financier, les conditions actuelles du marché assurent la réalisation d'économies de 1 180 247\$, ou de 15,9%, durant l'exercice financier 2016.

* référence publication NGX du 7 janvier 2015

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une nouvelle sollicitation du marché par un appel d'offres public pourrait entraîner la perte de l'escompte de 0,02\$/Gj obtenue dans le contrat actuel. Le lancement d'un nouveau processus d'appel d'offres n'assure pas à la Ville de réaliser le potentiel d'économies actuellement disponible sur le marché pour la période visé par l'autorisation de l'option de prolongation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fois le dossier approuvé, l'entente-cadre sera prolongée et communiquée aux usagers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à la résolution :

- Émission de l'entente-cadre amendée;
- Envoi d'une communication aux usagers.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle et la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Matthieu CROTEAU
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-19

Richard DAGENAIS
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-01-19



Dossier # : 1146135007

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Groupe Trium Inc. une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de blousons et pantalons ignifuges - Appel d'offres public 14-13909 (montant total estimé incluant les taxes 238 532.54 \$)(1 soumissionnaire)

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de blousons et pantalons pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal;
2. d'accorder à Groupe Trium inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13909 et au tableau de prix reçus joint au dossier;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-14 13:02

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146135007

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Groupe Trium Inc. une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de blousons et pantalons ignifuges - Appel d'offres public 14-13909 (montant total estimé incluant les taxes 238 532.54 \$)(1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition des vêtements ignifuges (blousons et pantalons) pour le personnel du Service de police de la Ville de Montréal. Il s'agit d'une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13909 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la durée du contrat, des délais de livraison requis ainsi que les différents éléments propres à la spécification des produits.

Ces articles sont requis afin de pouvoir répondre aux besoins opérationnels du personnel du SPVM, et ce, conformément aux conventions collectives en vigueur.

L'appel d'offres a été annoncé le 10 septembre 2014 dans le quotidien La Presse et dans le système électronique SÉAO du gouvernement du Québec. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 1er octobre 2014. Il y a donc eu un délai de 20 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier à compter de l'ouverture des soumissions. Le soumissionnaire a accepté de prolonger son offre jusqu'au 28 février 2015 (voir la lettre d'acceptation en pièce jointe).

Durant le processus de sollicitation du marché deux addenda ont été émis. Le premier addenda, émis le 18 septembre 2014, a modifié une exigence du devis technique pour ouvrir davantage le marché. Le deuxième addenda, publié le 19 septembre 2014, reportait la date d'ouverture de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA 131235001 - 5 août 2013, Conclure avec Groupe Trium inc., un contrat au montant de 45 301,88 \$, taxes incluses, pour la fourniture des blousons et pantalons ignifuges pour les policiers du SPVM suite à l'appel d'offres public 13-13046 -
Montant consommé : 27 296,75 \$

DESCRIPTION

Cette entente – cadre porte sur la fourniture de vêtements ignifuges pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal, le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13909.

Il s'agit des articles vestimentaires fournis par l'employeur en vertu des conventions collectives en vigueur. La conclusion de l'entente-cadre collective permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Pour répondre aux besoins spécifiques du client le Service de l'Approvisionnement a procédé à l'analyse et à la mise à jour du devis technique.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente entrera en vigueur pour une période de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires.

JUSTIFICATION

Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : 14-13909

Titre : SPVM - BLOUSONS ET PANTALONS IGNIFUGES

Description et usage : Fourniture des vêtements ignifuges (blousons et pantalons) pour les policiers de la Ville de Montréal, pour une durée de trente-six (36) mois, conformément aux documents de l'appel d'offres.

Date de lancement : 10 septembre 2014

Date d'ouverture : 1er octobre 2014

Nombre de jours francs (excluant date de lancement et date d'ouverture): 20

Preneurs du cahier des charges : (12)

3M CANADA CO
CIMA LTCI
CRAVATE BENART
DOUBLETEX

ÉQUIPEMENT SÉCURITÉ UNIVERSEL INC
GROUPE TRIUM INC
INNOTEX
L ET M UNIFORME INC
LOUIS-HÉBERT UNIFORMES INC
NOVYTEX
OUTDOOR OUTFIT
TANGO COMMUNICATIONS MARKETING

Soumissionnaires : (1)

GROUPE TRIUM INC

Soumissions conformes	Coût de base - Total
GROUPE TRIUM INC	238 532,54 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	236 834,13 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - <i>estimation</i>)	1 698,41 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - <i>estimation</i>) / <i>estimation</i>) x 100	0,72%

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion d'une entente-cadre seulement.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 236 834.13 \$, taxes incluses, pour une période de 36 mois. Cette estimation est basée sur les derniers prix négociés pour ces produits.

Analyse des soumissions

Sur les douze preneurs du cahier des charges, un seul preneur a déposé une offre. Deux des onze preneurs qui n'ont pas déposé une offre sont des fabricants des tissus seulement. Ils ont pris possession des documents pour information uniquement. Un autre preneur est un manufacturier qui voulait simplement connaître le marché. Deux preneurs ont indiqué que les quantités prévues ne sont pas assez élevées et un autre qu'il ne se considère pas compétitif pour présenter une soumission. Quatre fournisseurs n'ont pas répondu à notre demande d'informations concernant les motifs de désistement et un dernier a acheté le cahier de charges par erreur. Voir la grille de désistement en pièce jointe.

La seule soumission reçue est conforme administrativement. Conformément à l'article 12 des clauses administratives particulières, le soumissionnaire doit fournir des échantillons de conformité de chacun des produits proposés. L'offre du Groupe Trium est conforme aux spécifications techniques indiquées dans l'appel d'offres. Voir le rapport d'analyse en pièce jointe.

Comparativement aux prix négociés par la Ville pour les blousons et pantalons en 2013, les prix soumis par le seul soumissionnaire sont de 8.87% plus petits pour les blousons et de 13.8 % plus grands pour les pantalons. Globalement, le montant total de la nouvelle entente est de 3,55% plus élevé que le montant estimé en 2013. Le soumissionnaire explique cette augmentation par la difficulté rencontrée dans l'approvisionnement en

matière première (tissu ignifuge) sur le marché et par le fait que le tissu Omniweave proposé est plus cher que le tissu Genesis utilisé en 2013 qui ne se fabrique plus. Voir le tableau des prix en pièce jointe.

Tel que stipulé aux documents de l'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre de la firme **Groupe Trium inc.** est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

L'entreprise recommandée n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat, et elle ne détient pas une telle autorisation dans le cadre d'un autre contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est assumée par l'agglomération en proportion de 100 % parce qu'elle concerne le Service de police de la Ville de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Montant total estimé pour le contrat (36 mois):

207 464.70 \$ + 10 373.24 \$ TPS (5%) + 20 694.60 \$ TVQ (9,975%) = 238 532,54 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non-respect des conventions collectives en vigueur et exigences de santé et sécurité. L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies d'échelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'octroi par les instances.
Commandes et livraisons pour les besoins ponctuels.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Nathalie PELLETIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Line DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-23

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2014-12-23



Dossier # : 1155954001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada, fournisseur unique, pour la fourniture de services techniques et de support pour les produits informatiques de bureautique et des serveurs de la firme Microsoft, pour la période du 1er mars 2015 au 29 février 2016, pour une somme maximale de 60 936,75 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. D'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc., fournisseur unique et exclusif, pour la période du 1er mars 2015 au 29 février 2016, pour la fourniture de services techniques pour les produits informatiques de bureautique et des serveurs de la firme Microsoft, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 60 936,75 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 8 janvier 2015 ;
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 52,5 % par l'agglomération, pour un montant de 31 991,79 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-23 07:28

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1155954001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada, fournisseur unique, pour la fourniture de services techniques et de support pour les produits informatiques de bureautique et des serveurs de la firme Microsoft, pour la période du 1er mars 2015 au 29 février 2016, pour une somme maximale de 60 936,75 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) dispose d'un parc informatique de 15 100 postes de travail qui interagissent avec quelque 900 serveurs et qui supportent plusieurs milliers d'applications. Les technologies Microsoft jouent un rôle prépondérant dans les infrastructures, puisque l'ensemble des postes de travail, plus de 600 serveurs et de nombreuses applications critiques pour l'organisation, reposent sur de telles technologies.

Les principaux produits de Microsoft utilisés à la Ville sont les suivants :

- Windows Server comme système d'exploitation pour plus de 600 serveurs;
- Active Directory pour la gestion de l'identification et de l'authentification des utilisateurs des réseaux Ville et SPVM qui comptent 16 000 utilisateurs et 15 100 postes de travail;
- SQL Server pour les bases de données (Ville, SPVM et SIM);
- EPM pour la gestion de projets;
- Exchange pour le service de messagerie électronique des 5000 usagers du SPVM;
- Windows XP et Windows 7 comme système d'exploitation de 15 100 postes de travail;
- DSM, MDT et ACT qui servent à la gestion locale et à distance des postes de travail;
- Suite bureautique Microsoft Office utilisée sur la majorité des postes de travail.

Afin de fournir un service efficace et robuste à ses employés et aux citoyens au travers d'applications et de services s'appuyant sur les technologies Microsoft, la Ville s'est abonnée par le passé au service contrat Premier Microsoft qui permet d'obtenir le support technique requis au maintien des opérations de l'organisation.

Le service Premier permet d'obtenir les services de support techniques et de déverminage sur l'ensemble des produits Microsoft en service dans l'organisation. Comme la résolution de problème exige souvent d'apporter des correctifs au code source des divers produits, Microsoft est la seule entreprise pouvant offrir ce type de service sur ses produits, puisqu'elle détient les droits exclusifs du code source. L'acquisition du service se fait en achetant une banque d'heures pour les services de support technique. La banque d'heures minimale pour laquelle il est possible de souscrire est de 130 heures.

La précédente entente avait été conclue avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Ce dernier ayant décidé de ne pas reconduire son contrat avec Microsoft pour la fourniture des services Premier, la Ville a négocié directement avec Microsoft, car Microsoft est le seul prestataire à pouvoir offrir les services de support qui peuvent nécessiter un accès au code source des produits Microsoft ou l'accès aux informations confidentielles réservées à Microsoft et ses employés.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada, fournisseur unique, pour la fourniture de services techniques et de support pour les produits informatiques de bureautique et des serveurs de la firme Microsoft, pour la période du 1er mars 2015 au 29 février 2016, pour une somme maximale de 60 936,75 \$, taxes incluses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bon de commande #1016300 pour un montant de 21 327,86 \$, taxes incluses, autorisé par le directeur du STI pour un contrat de gré à gré du 1er décembre 2014 au 28 février 2015 afin de maintenir le support de Microsoft suite au non renouvellement de l'entente entre Microsoft et le CSPQ dont la Ville bénéficiait.

CG14 0186 (1er mai 2014) : Accorder un contrat de gré à gré à Microsoft afin de prolonger le support du système d'exploitation Windows XP pour les douze prochains mois - Dépense totale de 317 862,18 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CG13 0484 (19 décembre 2013) : Autoriser une dépense de 2 050 743,75 \$, taxes incluses, pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences d'infrastructure serveurs Microsoft, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc.

CG12 0036 (23 février 2012) : Conclure une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour les services techniques des produits informatiques de bureautique et des serveurs de la firme Microsoft, pour la période du 1er décembre 2011 au 30 novembre 2014, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 186 949,35 \$ taxes incluses (gré à gré).

DESCRIPTION

L'attribution d'un contrat de services techniques pour la période du 1er mars 2015 au 29 février 2016 permettra d'obtenir les services forfaitaires suivants :

Services offerts	Nombre d'heures
Assistance de soutien et d'aide à la résolution d'incidents et de problèmes incluant : Appel de service 24/7, Questions techniques aux professionnels en support suivant un ralentissement ou une panne, Accès au processus de recours	120 heures

hiérarchique, Présence sur site du directeur technique, Ateliers techniques, Tables rondes d'experts, Vérification d'assistance.	10 heures
Services proactifs pour le maintien du support étendu Windows XP	
Accès au Centre de service Premier	Illimité
Services offerts par le directeur technique : Télé assistance, Rapports mensuels d'utilisation, Séances d'orientation, Gestion du recours hiérarchique, Coordination multifournisseurs.	Inclus dans le contrat

L'entente de services techniques permet également de bénéficier :

- De la base de connaissances Microsoft réunissant des articles techniques ainsi que des outils et des guides de dépannage pour la résolution d'incidents et de problèmes;
- D'un service proactif afin de maintenir les standards d'évolution technologique en fonction de la feuille de route des produits Microsoft mise à jour par l'éditeur;
- D'un service d'accès première ligne avec procédure d'escalade hiérarchique pour les demandes de support urgentes.

JUSTIFICATION

Le maintien de la continuité opérationnelle des applications sous la technologie Microsoft est vital pour assurer la continuité du service auprès de la clientèle du STI.

Le contrat Premier Microsoft permet aujourd'hui d'assurer le bon fonctionnement de nombreuses applications, certaines critiques et d'autres qui desservent de nombreux utilisateurs à travers la Ville dans leurs tâches quotidiennes.

L'entente de services techniques permettra au STI d'offrir une meilleure résolution de problèmes et d'avoir à disposition des ingénieurs spécialisés connaissant spécifiquement les produits Microsoft et le code source qui les composent.

La reconduction du support Premier est d'autant plus importante qu'il s'agit du seul contrat de support à la résolution d'incidents et de problèmes à la Ville et au SPVM pour les technologies Microsoft.

Au cours de l'année 2014, la Ville a utilisé majoritairement les heures de support pour le projet Windows 7 et la résolution d'incidents liés à EPM, l'outil de planification de projets et de gestion des ressources.

Le service Premier est également un prérequis indispensable pour bénéficier du support

étendu sur Windows XP pendant la période de migration à Windows 7.

Entre autres, la suite du projet de migration Windows 7 qui s'étend sur l'année 2015, ainsi que le projet de rehaussement des systèmes d'exploitation Windows server, justifient le besoin de support proactif et personnalisé en 2015 pour assurer la compatibilité des produits Microsoft avec l'infrastructure complexe de la Ville, pallier rapidement et efficacement aux éventuels problèmes techniques, et maintenir ainsi un niveau de service élevé.

Il est donc requis de bénéficier d'un tel contrat afin de supporter adéquatement, en période critique, l'ensemble de la clientèle.

Tableau comparatif des prix :

Contrat	Description	Montant mensuel, taxes incluses	Écart
Contrat Microsoft	Fourniture des services Premier pour la période du 1er mars 2015 au 29 février 2016 Dossier décisionnel 1155954001	5 078,06 \$	N/A
Entente CSPQ	Fourniture des services Premier pour la période du 1er décembre 2011 au 30 novembre 2014 Résolution CG12 0036	5 193,04 \$	-2,21 %

Suite à la fin de l'entente entre le CSPQ et Microsoft, la Ville a dû négocier directement avec Microsoft pour obtenir le service.

Pour ce contrat, Microsoft a appliqué un taux d'escompte équivalent à la précédente entente; le montant annuel 2015-2016 étant inférieur de 2,21% à l'ancien contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Lors de l'octroi de l'entente, les dépenses récurrentes forfaitaires de services techniques seront assumées au budget de fonctionnement du STI et réparties comme suit :

	2015	Total
Division technologies - Section centre d'opération des serveurs et salles de traitement	30 468,38 \$	30 468,38 \$
Division services aux utilisateurs - Section services spécialisés	30 468,37 \$	30 468,37 \$
Total	60 936,75 \$	60 936,75 \$

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non octroi de cette entente aura les impacts suivants sur notre clientèle :

- L'arrêt du support étendu Windows XP malgré les frais engagés jusqu'à mai 2015;
- Mise à risque de différents systèmes critiques;
- Augmentation du temps réponse de notre service à la clientèle;
- Difficulté accrue lors de la résolution de problèmes;
- Clientèle affectée dans ses activités quotidiennes;
- Services aux citoyens affectés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE - 4 février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Luminita MIHAI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves CLOUTIER
C/s informatique

ENDOSSÉ PAR

Gervais THIBAUT
Chef de division - Technologies

Le : 2015-01-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél :

Approuvé le : 2015-01-22



Dossier # : 1141154054

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour le remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sur l'avenue Giraud, dans l'arrondissement d'Anjou - Somme maximale de 977 755,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2014-06 - (16 soumissionnaires)

De recommander au conseil municipal d'autoriser une dépense de 1 075 531,03 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du contrat numéro 2014-06, relatif au remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sur l'avenue Giraud, comprenant toutes les dépenses incidentes;

D'adjuger à la compagnie Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission datée du 30 octobre 2014, soit au prix total approximatif de 977 755,48 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres public pour le contrat numéro 2014-06;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-22 10:40

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1141154054**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal d'adjuger le contrat numéro 2014-06, relatif au remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sur l'avenue Giraud de l'arrondissement d'Anjou à la compagnie Excavation Loiselle inc. (plus bas soumissionnaire conforme), au montant de 977 755,48 \$, taxes incluses, Appel d'offres public 2014-06 - (16 soumissionnaires)

CONTENU**CONTEXTE**

Afin de procéder aux travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sur l'avenue Giraud, l'appel d'offres public numéro 2014-06 a été lancé sous la responsabilité de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe de l'arrondissement d'Anjou par publication dans le journal Le Devoir et sur le site électronique du SEAO en date du 15 octobre 2014.

Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 30 octobre 2014 et sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 12202 - 5 août 2014 - Adjudication du contrat 2014-0620, relatif à la rétention des services professionnels pour la préparation des plans et devis, appels d'offres et surveillance des travaux pour la reconstruction des conduites d'égout pluvial et sanitaire sur l'avenue Giraud, à la compagnie Tetra Tech Qi inc., au montant de 33 917,63 \$, taxes incluses;

CA14 12089 - 1^{er} avril 2014 - Autorisation du lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la rétention des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis, appels d'offres et surveillance des travaux pour la construction d'une conduite d'égout pluvial et d'une chambre de régulation sur l'avenue Giraud.

DESCRIPTION

Au cours de la période de soumission :

Seize (16) soumissions ont été reçues. Suite à l'étude des soumissions par la firme Tetrattech, le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Excavation Loiselle inc. au montant de 977 755,48 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Gersol Construction inc.	944 151,89 \$
Excavation Loiselle inc.	977 755,48 \$

Civisol inc.	982 955,66 \$
Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	987 130,51 \$
Construction Bau-Val inc.	1 015 677,28 \$
Racicot Ltée	1 016 448,29 \$
Paysagiste Damiano inc.	1 140 119,11 \$
Groupe TNT2 inc.	1 155 405,97 \$
Entreprises C.R. Ménard inc.	1 176 451,98 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	1 197 000,00 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 234 012,42 \$
Ramco Construction inc.	1 244 051,81 \$
Le Groupe Vespo	1 293 713,64 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	1 349 031,57 \$
Généreux Construction inc.	1 449 013,14 \$
E2R inc.	1 814 203,75 \$
Estimation	964 947,23 \$
Coût moyen des soumissions reçues	1 186 070,16 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	21,31%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	836 448,27 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	85,55%
Écart entre l'estimation de la firme Tetrattech et la plus basse conforme (\$)	12 808,25\$
Écart entre l'estimation de la firme Tetrattech et la plus basse conforme (%)	1,33%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (/ \$)	5 200,18 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	0,53%

Après vérification des documents fournis par l'entrepreneur Gersol Construction inc. le plus bas soumissionnaire à l'ouverture de soumissions, la lettre d'engagement est non conforme ce qui rend sa soumission non conforme ce qui a entraîné le rejet de sa soumission. Le plus bas soumissionnaire conforme est donc Excavation Loiselle inc.

La vérification requise en vertu du chapitre V.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* a été faite en date du 3 novembre 2014. L'adjudicataire concerné, Excavation Loiselle inc. n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

La vérification requise en vertu de la *Loi 35 visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction et apportant d'autres modifications à la Loi sur les bâtiments*, a été effectuée en date du 3 novembre 2014. L'adjudicataire n'est pas inscrit à la liste des licences restreintes que publiée par la Régie du bâtiment du Québec.

La vérification requise en vertu de la Politique de gestion contractuelle a été faite en date du 3 novembre 2014. L'adjudicataire concerné dans le présent dossier est conforme à ladite politique.

L'entrepreneur Excavation Loiselle inc. détient son autorisation de contracter délivrée par l'AMF. Voir copie en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale approximative de 1 075 531,03 \$ (taxes incluses) est entièrement assumée par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau de la Ville de Montréal. L'information comptable détaillée est inscrite dans l'intervention de la Division des ressources financières et matérielles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Article 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes concernant l'adjudication des contrats publics.
- Politique d'approvisionnement.
- Politique de gestion contractuelle.
- Décret selon le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (Ch.C-65.1) (AMF)

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :

Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe (Lucie

QUINTAL)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François PETIT
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-12

Réal LAFLEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1145350003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une dépense totale de 282 691,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13955 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 282 691,86 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers, comprenant tous les frais afférents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 282 691,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13955) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-20 12:23

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145350003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une dépense totale de 282 691,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13955 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) compte environ 70 immeubles, dont 67 casernes, et quelques immeubles administratifs. Parmi ces 67 casernes, les deux tiers datent de plus de 50 ans. Certaines propriétés ont été rénovées dans les dernières années, mais plusieurs présentent encore des déficiences importantes et même un état de désuétude avancée. La rétention de services professionnels permettra de mettre en œuvre des projets de petite à moyenne envergure concernant la mise aux normes, la mise à niveau et la réfection de plusieurs composantes afin d'assurer l'intégrité des bâtiments et de protéger l'actif immobilier.

À la suite de l'appel d'offres public numéro 14-13955, le présent dossier recommande de retenir les services d'une équipe de professionnels formée de professionnels en architecture, en mécanique et électricité ainsi qu'en structure et génie civil, en vue d'effectuer la rénovation et la mise à niveau de bâtiments occupés par le SIM. La liste des bâtiments visés et la portée des travaux de ceux-ci sont indiquées dans le programme général en pièce jointe.

Les mandats comprendront principalement la prestation de services professionnels en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil), comme prévu à la convention de services professionnels.

L'appel d'offres public a été publié dans « La Presse », sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 21 jours, soit du 24 septembre au 15 octobre 2014. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, un addenda a été émis afin de clarifier les services exigés pour ce projet ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires. Ces informations étaient utiles à ces derniers, afin qu'ils puissent soumettre le juste prix pour les services demandés. La durée

de validité de la soumission est de 180 jours.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2014-09-25	Précisions sur les services demandés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels aux firmes suivantes : Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc., pour les services professionnels en architecture et en ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil).

La responsabilité de la coordination technique et administrative des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes.

Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- les relevés et les études préliminaires;
- l'estimation des coûts des travaux;
- les plans et devis aux différentes étapes de réalisation des projets;
- les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- la surveillance des travaux;
- la gestion de l'amiante;
- les suivis durant la période de garantie.

Le présent contrat nécessite le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie.

L'ensemble des services de base (les plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants) sera rémunéré selon la méthode du pourcentage du coût réel des travaux. Les services supplémentaires pour la gestion de l'amiante seront rémunérés selon la méthode à forfait.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Il y a eu dix-huit (18) preneurs du cahier des charges, dont un service de la Ville de Montréal, neuf (9) firmes d'architectes et huit (8) firmes d'ingénieurs. De ces dix-huit (18) preneurs, quatorze (14) firmes ont participé au processus d'appel d'offres. Six (6) offres de services d'équipe composée d'architectes et d'ingénieurs ont été déposées. Parmi les trois (4) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, deux firmes n'avaient pas le temps pour réaliser ce projet selon les exigences des documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement, ainsi que le tableau ci-dessous. Des erreurs mineures de calcul ont été corrigées au bordereau de trois soumissions. Ces

corrections n'affectent pas l'ordre des soumissionnaires.

Soumissionnaires conformes	Note	Note	Prix de base	Contingences	Total
	Intérim.	finale	(avec taxes)	(avec taxes)	(avec taxes)
Tremblay L'Écuyer architectes	72,33%	4,98	245 819,01 \$	36 872,85 \$	282 691,86 \$
Girard Côté Bérubé Dion Architectes Inc.	79,83%	4,19	309 894,42 \$	46 484,16 \$	356 378,58 \$
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C.	74,83%	3,01	415 132,63 \$	62 269,89 \$	477 402,52 \$
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C.	75,00%	3,00	416 464,74 \$	62 469,71 \$	478 934,45 \$
Héloïse Thibodeau Architecte Inc.	72,67%	2,89	424 457,52 \$	63 668,63 \$	488 126,15 \$
MDA Architectes	71,17%	2,57	471 082,04 \$	70 662,31 \$	541 744,35 \$
Dernière estimation interne réalisée (octobre 2014)			411 137,00 \$	61 670,55 \$	472 807,55 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire – estimation)					-190 115,69 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					-40,21%
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire)					73 686,72 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					26,07%

Note : les montants incluent les taxes

Les honoraires avaient été évalués à 472 807,55 \$ (incluant les taxes et les contingences). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ 40,21 % inférieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres publics pour des types de projets semblables. Toutefois, si l'on compare l'estimation interne à la moyenne des soumissionnaires, l'écart n'est que de -7,46 %.

L'écart entre l'estimation interne et celui ayant obtenu la note la plus haute s'explique principalement par une diminution des coûts des services professionnels de base en architecture et en ingénierie. La baisse des taux peut être expliquée par une conjoncture favorable du marché auprès des professionnels. Lors de la dernière année, une tendance à la baisse des taux en ingénierie a pu être remarquée.

Pendant toute la durée de la prestation des services professionnels, le SGPI prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux des services requis décrits aux documents d'appels d'offres, notamment les services supplémentaires afin que ceux-ci soient rendus à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour tenir compte des changements dans l'envergure des mandats. Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs en vue de recommandations

spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

Les firmes Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. ne figurent ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Tremblay L'Écuyer Architectes n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Tremblay L'Écuyer Architectes ne détient pas d'autorisation de l'AMF.

WSP Canada inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). WSP Canada inc. détient une autorisation de l'AMF (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 282 691,86 \$ (incluant les taxes et les contingences). Les honoraires se répartissent par disciplines selon les services professionnels décrits ci-dessous :

Services de base	
Architecture	72 540,00 \$
Ingénierie mécanique - électrique	67 804,75 \$
Ingénierie Structure et civil	36 874,50 \$
Sous total services de base :	177 219,25 \$
Services supplémentaires	
Gestion des avenants	26 582,89 \$
Gestion de l'amiante	10 000,00 \$
Sous total services supplémentaires :	36 582,89 \$
Sous total services de base et supplémentaires :	213 802,14 \$
Contingences (15 % des honoraires)	32 070,32 \$
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	36 819,40 \$
Total contrat	282 691,86 \$
Montant total du contrat à octroyer :	282 691,86 \$

Pour les détails financiers, veuillez consulter l'intervention financière au présent dossier.

Les crédits requis pour donner suite au présent dossier sont prévus au budget de fonctionnement du SIM 2015-2017. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la Sécurité publique (SIM) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il ne sera pas possible d'atteindre la certification LEED, tel que demandé par la Politique de développement durable. Toutefois, les professionnels devront concevoir les projets en appliquant les principes de développement durable. Ils devront également choisir les matériaux les moins dommageables pour la santé, les équipements les plus écoénergétiques, le cas échéant, en spécifiant des produits à base de matière recyclée et en exigeant sur le chantier la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrats aux firmes de professionnels en architecture et ingénierie devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en œuvre des projets. Tout retard dans ce processus pourrait entraîner le non-respect de l'échéancier prévu, ainsi que mettre en péril l'intégrité des bâtiments et de l'actif immobilier du SIM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication.
Une opération de communication sera élaborée par le SIM, lors de l'octroi de contrat pour les travaux de construction. Les citoyens et les usagers seront informés de la portée des travaux et des coûts.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14335 - Mandat : 17545-2-001

Octroi du contrat au CE :	janvier 2015
Début de prestation des services professionnels	février 2015
Réalisation des travaux :	mai 2015 à décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Hélène MAURICE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-12-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2015-01-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-01-20



Dossier # : 1143456006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Archipel Architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 71 (3115) dans l'arrondissement Saint-Laurent et divers projets pour une somme maximale de 1 479 354,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13957 - (11 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 631 811,86 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 71, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Archipel Architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 479 354,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13957) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-23 08:06

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143456006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Archipel Architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 71 (3115) dans l'arrondissement Saint-Laurent et divers projets pour une somme maximale de 1 479 354,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13957 - (11 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) compte environ 70 immeubles, dont 67 casernes, et quelques immeubles administratifs. Parmi ces 67 casernes, les deux tiers datent de plus de 50 ans. Certaines propriétés ont été rénovées dans les dernières années, mais plusieurs présentent encore des déficiences importantes et même un état de désuétude avancée. La rétention de services professionnels permettra de mettre en oeuvre des projets de moyennes à grandes envergures de mise aux normes, de mise à niveau et de réfection de plusieurs composantes afin d'assurer l'intégrité des bâtiments et de protéger l'actif immobilier.

La caserne de pompiers n° 71, située au 5500 chemin Bois-Franc dans l'arrondissement Saint-Laurent, a été construite en 1969. D'une façon générale, certaines composantes datant de la construction d'origine doivent faire l'objet de travaux de réfection, notamment au niveau de l'enveloppe du bâtiment et des systèmes mécaniques. Le Service de la sécurité incendie de Montréal (SIM) en est l'unique occupant.

Le centre de formation de l'ouest de l'Île est prévu au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Suite à une recherche de site, il ressort que l'emplacement de la caserne de pompiers no 71 est le mieux localisé pour offrir les activités de formation. La caserne dispose d'une tour à boyau assez grande pour y tenir des exercices et d'un terrain suffisamment vaste pour y aménager les locaux nécessaires à la formation des pompiers. Les interventions consisteront à rénover le bâtiment existant pour les fonctions de la caserne et pour les activités d'apprentissage. Toutefois, selon les besoins exprimés par le SIM pour ce centre de formation, un agrandissement d'environ 380 m² sera nécessaire afin d'y aménager des salles de classe, des garages et une aire administrative. Une cour de pratique devra également y être aménagée. L'aménagement du site et la rénovation de la caserne se feront en phases afin de diminuer les impacts sur les opérations du SIM.

D'ailleurs, un premier plateau de formation sera aménagé à la caserne de pompiers n° 71, au début de 2015 afin d'offrir une formation d'auto-sauvetage d'un pompier en situation de détresse (1143456004).

En 2009, la Direction des stratégies et transactions immobilières a mandaté la firme SNC-Lavalin pour faire l'évaluation qualitative des immeubles municipaux. Leur rapport conclut que la caserne de pompiers n° 71 a un indice de vétusté de 61,8 %. Avec un indice aussi élevé, il y a des risques importants de bris et de perturbation d'activités des pompiers.

Le contrat prévoit également la prestation de services professionnels pour des projets de moindre envergure à déterminer selon les priorités du SIM. Ces projets représentent environ 6,88 % de la valeur du contrat.

À la suite de l'appel d'offres public numéro 14-13957, le présent dossier recommande de retenir les services d'une équipe de professionnels formée de professionnels en architecture, en mécanique et électricité ainsi qu'en structure et génie civil, en vue d'effectuer la rénovation et la mise à niveau de bâtiments occupés par le SIM, dont fait partie la caserne de pompiers n° 71. La portée des travaux pour ceux-ci est indiquée dans le programme général en pièce jointe.

Les mandats comprendront, entre autres, la prestation de services professionnels en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) comme prévue à la convention de services professionnels.

L'appel d'offres public a été publié dans « La Presse », sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 22 jours, soit du 29 septembre au 20 octobre 2014. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, 4 addenda ont été émis afin de clarifier les services exigés pour ce projet ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires. Ces informations étaient utiles à ces derniers afin qu'ils puissent soumettre le juste prix pour les services demandés. La durée de validité de la soumission est de 180 jours.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	3 oct. 2014	Réponses aux questions des preneurs du cahier des charges
2	9 oct. 2014	Réponses aux questions des preneurs du cahier des charges et précisions administratives
3	15 oct. 2014	Réponses aux questions des preneurs du cahier des charges
4	17 oct. 2014	Réponses aux questions des preneurs du cahier des charges

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels aux firmes suivantes : Archipel Architecture inc., WPS Canada inc. et SDK et associés inc., pour les services professionnels en architecture et en ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil).

La responsabilité de la coordination technique des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes.

Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels

sommairement décrits ci-dessous :

- les relevés et les études préliminaires;
- l'estimation des coûts des travaux;
- les plans et devis aux différentes étapes de réalisation des projets;
- les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- la surveillance des travaux;
- la gestion de l'amiante;
- les suivis durant la période de garantie.

Le présent contrat nécessite le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie.

L'ensemble des services de base (les plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants) sera rémunéré selon la méthode du pourcentage du coût réel des travaux. Les services supplémentaires pour la surveillance en résidence des travaux de toiture, les services d'accompagnement LEED, les services professionnels en architecture du paysage et la vérification des installations des réservoirs de carburant pour la génératrice seront rémunérés selon la méthode à forfait.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Il y a eu vingt et un (21) preneurs du cahier des charges, dont treize (13) firmes d'architectes et huit (8) firmes d'ingénieurs. Vingt huit (28) firmes ont participé au processus d'appel d'offres. De ces firmes neuf (9) ne se sont pas procuré le cahier des charges sur le SEAO. Onze (11) des firmes d'architectes ont déposé, à titre de coordonnateur, leur bordereau de soumission afin de fournir les services en architecture et en ingénierie requis pour les projets à entreprendre. La majeure partie des preneurs de cahier des charges se sont avérés être des firmes d'architecture. Parmi les preneurs de cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, plusieurs n'avaient pas l'expertise ou de temps pour réaliser ce projet selon les exigences des documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous. Des erreurs de calcul ont été corrigées dans un cas. Ces corrections n'affectent pas l'ordre des soumissionnaires.

Soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Archipel architecture inc. WSP Canada inc. et SDK et associés inc.	81,25 %	1,02	1 286 395,41 \$	192 956,31 \$	1 479 354,72 \$
Rubin et Rotman inc., Dupras Ledoux Ingénieurs et NCK inc.	83,63 %	1,01	1 322 960,92 \$	198 444,14 \$	1 521 405,06 \$
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Les Consultants S.M. inc.	70,25 %	0,82	1 458 834,16 \$	218 825,27 \$	1 677 660,44 \$
Services Intégrés Lemay et Associés inc.	58,88 %				

MDA Architectes	62,75 %				
Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c.	66,00 %				
Héloïse Thibodeau architecte inc.	65,50 %				
Tremblay L'écuyer Architectes	65,25				
Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc.	62,88 %				
St-Gelais Montminy & Associés Architectes S.E.N.C.R.L.	64,88 %				
Atelier Fabriq inc.	50,00 %				
Dernière estimation interne réalisée (juillet 2014).			1 521 077,45 \$	228 161,62 \$	1 749 239,08 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire – estimation)					-269 884,36 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					-15,43 %
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)					-42 050,34 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					-2,84 %

Note : les montants incluent les taxes

Les honoraires avaient été évalués à 1 749 239,08 \$ (incluant les taxes et les contingences). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ 15,43 % inférieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres publics pour des types de projets semblables tels que des projets de réfections d'enveloppe extérieure, de systèmes électromécaniques, de chauffage, d'agrandissement et de construction neuve. Toutefois, si l'on compare l'estimation interne à la moyenne des soumissionnaires, l'écart n'est que de -10,85 %.

L'écart entre l'estimation interne et celui ayant obtenu la note la plus haute s'explique principalement par une diminution des coûts des services professionnels d'ingénierie (électromécanique) et en architecture. Les frais des services supplémentaires de surveillance en résidence des travaux de toiture, d'accompagnement pour obtenir la certification LEED et d'architecture du paysage sont toutefois plus élevés que l'estimation interne. La baisse des taux en architecture et en ingénierie peut être expliquée par une conjoncture favorable du marché auprès des professionnels.

Soulignons que tout au long de leur prestation, les firmes seront encadrées par les professionnels internes du SGPI.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour tenir compte des changements dans l'envergure des mandats. Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

Les firmes Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés inc. ne figurent ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Archipel architecture inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Archipel architecture inc. ne détient pas d'autorisation de l'AMF.

WSP Canada inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). WSP Canada inc. détient une autorisation de l'AMF (voir en pièce jointe).

SDK et associés inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). SDK et associés inc. détient une autorisation de l'AMF (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 1 479 354,72 \$ (incluant les taxes et les contingences). Ils sont répartis de la façon suivante : 1 377 550,64 \$ (93,12 %) pour le projet de la caserne n° 71 et 101 804,07 \$ (6,88%) pour d'autres projets. Les honoraires se répartissent par disciplines selon les services professionnels décrits ci-dessous :

Services de base	
Architecture	383 628,70 \$
Ingénierie mécanique - électrique	230 177,22 \$
Ingénierie Structure et civil	268 540,09 \$
Sous total services de base :	882 346,01 \$
Services supplémentaires	
Gestion des avenants	132 351,92 \$
Surveillance en résidence de la toiture	7 000,00 \$
Accompagnement LEED	78 600,00 \$
Architecture du paysage	16 550,00 \$
Vérification équipements pétroliers	2 000,00 \$
Sous total services supplémentaires :	236 501,92 \$
Sous total services de base et supplémentaires :	1 118 847,93 \$
Contingences (15 % des honoraires)	167 827,19 \$
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	192 679,60 \$
Total contrat	1 479 354,72 \$
Montant total du contrat à octroyer :	1 479 354,72 \$

Le montant des incidences à approuver est de 152 457,14 \$ (incluant les taxes). Ce montant est prévu pour des expertises de laboratoires sur les matériaux en place, des études géotechniques et d'autres services qui pourraient être requis par des professionnels autres que ceux mandatés, afin de mener à bien les projets.

Pour les détails financiers, veuillez consulter l'intervention financière au présent dossier.

Les crédits requis pour donner suite au présent dossier sont prévus au budget du

programme triennal d'immobilisations (PTI) du SGPI. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la Sécurité publique (SIM) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de la caserne de pompiers n° 71 vise l'accréditation LEED NC argent pour rénovation majeure, conformément à la politique de développement durable de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat aux firmes de professionnels en architecture et ingénierie devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en oeuvre des projets.

Tout retard dans ce processus pourrait entraîner le non-respect de l'échéancier prévu ainsi que mettre en péril l'intégrité du bâtiment et de l'actif immobilier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication.

Une opération de communication sera élaborée par le SIM, lors de l'octroi de contrat pour les travaux de construction. Les citoyens et les usagers seront informés de la portée des travaux et des coûts.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13694 - Mandat : 15211-2-020

Octroi du contrat au CG :	janvier 2015
Début de prestation des services professionnels	février 2015
Réalisation des travaux de construction	première phase automne 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erlend LAMBERT
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-12

Carlos MANZONI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2015-01-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-01-23



Dossier # : 1143456004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Constructions Pier-Jal inc. pour les travaux d'aménagement de locaux de formation dans la caserne de pompiers n° 71 situé au 5500, Chemin du Bois-Franc, arrondissement de Saint-Laurent. Dépense totale de 243 077,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5740 (10 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 243 077,53 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de locaux de formation à la caserne de pompiers n° 71, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Constructions Pier-Jal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 227 067,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5740;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire requis. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-28 10:25

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143456004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Constructions Pier-Jal inc. pour les travaux d'aménagement de locaux de formation dans la caserne de pompiers n° 71 situé au 5500, Chemin du Bois-Franc, arrondissement de Saint-Laurent. Dépense totale de 243 077,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5740 (10 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 71 est située au 5500 chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement Saint-Laurent (voir photo en pièce jointe). Le bâtiment a été construit en 1969. Le Service de la sécurité incendie de Montréal (SIM) en est l'unique occupant. Afin d'offrir la formation d'autosauvetage d'un pompier en situation de détresse (RIC 2), des modifications sont requises au bâtiment. Celles-ci concernent principalement l'aménagement d'espaces de formation, l'ajout de plancher et le percement de nouvelles ouvertures dans la tour à boyau.

De plus, depuis son édification, il y a presque 45 ans, les besoins du SIM ont changé et l'actif immobilier que représente ce bâtiment nécessite une mise aux normes d'une salle électrique et le réaménagement de l'atelier dans un autre secteur du garage.

En 2012, la Ville a mandaté la firme WSP (anciennement Génivar inc.) et Tremblay L'Écuyer architectes S.E.N.C. afin qu'elles réalisent des projets de rénovation et de mise à niveau de bâtiments occupés par le SIM. Une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels de la caserne de pompiers n° 71 a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux pour aménager le RIC 2 dans une partie des locaux de la caserne.

L'appel d'offres public a été publié le 26 septembre 2014 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal La Presse. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 15 octobre 2014. Deux addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
---------------------	------	---------

1	2014-10-03	Ajout des conditions d'hiver pour la durée du chantier, modifications de composantes en électromécanique.
2	2014-10-06	Modification au formulaire de soumission.

Des visites ont été organisées en respectant la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 1er au 3 octobre 2014.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0349 - 14 mars 2012 - d'approuver un projet de convention par lequel Génivar inc. et Tremblay L'Écuyer architectes S.E.N.C. firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre de la rénovation et la mise à niveau de bâtiments occupés par le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 232 328,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11799 et selon les termes et conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu 13 preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et 10 ont déposé leur soumission. Sur ces 13 preneurs du cahier des charges, figure une association qui n'a pas les licences adéquates et 2 entrepreneurs n'avaient pas les disponibilités nécessaires à leur carnet de commandes pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Constructions Pier-Jal inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux à la caserne de pompiers no 71.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- § Percement de la maçonnerie.
- § Ajout de portes.
- § Construction de nouveaux planchers dans la tour à boyau.
- § Modification des systèmes électromécaniques.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévues de chantier.

JUSTIFICATION

Toutes les soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Construction Pier-Jal Inc.	197 450,00	29 617,50	227 067,50
Gaston Champoux (1973) Inc.	197 600,00	29 640,00	227 240,00
AFCOR Construction Inc.	235 662,99	35 349,45	271 012,44
Marieville Construction Inc.	235 698,75	35 354,81	271 053,56
Procova Inc.	239 148,00	35 872,20	275 020,20
Rénovacoeur Rénovation Inc.	239 913,00	35 986,95	275 899,95
Gestion Mobile Ltée	251 212,33	37 681,16	288 894,18
3 Axes Construction Inc.	258 614,42	38 792,16	297 406,58

Trempro Construction Inc.	295 119,28	44 267,89	339 387,17
Sellig PGC Inc.	348 305,27	52 245,79	400 551,06
Estimation des professionnels externes (\$)	230 058,46	34 958,77	268 017,23
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			287 353,26
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			26,55 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			173 483,56
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			76,40 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			-40 949,73
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			-15,28 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			172,50
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			0,08 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 268 017,23 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à -40 949,73 \$ (-15,28 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation. Les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et la valeur actuelle du marché. Il est à noter que cette estimation a été révisée après l'ouverture des soumissions afin de prendre en considération les coûts engendrés par les addenda. Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission est causé notamment par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur dans le chapitre 06 – Ouvrage en bois et plastique, le chapitre 8 – Portes et fenêtres et le chapitre 16 – Électricité et électronique.

Le coût moyen des soumissionnaires est de 287 353,26 \$ ce qui représente un écart de 26,55 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 173 483,56 \$, soit 76,40 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Constructions Pier-Jal inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Constructions Pier-Jal inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Constructions Pier-Jal inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur ne détient pas d'autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 227 067,50 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 16 010,03 \$ (7,05 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts de déménagement et de télécommunication.

Le montant à autoriser totalise 243 077,53 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la mise en œuvre des activités de formation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14149 - Mandat : 17344-2-001

Octroi du contrat au CE :	février 2015
Réalisation des travaux :	février à juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erlend LAMBERT
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-05

Carlos MANZONI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-12-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-01-28



Dossier # : 1143569001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Développement de la fonction TI et liaison avec la clientèle , Architecture_liaison avec la clientèle et priorisation des investissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour un abonnement à des services conseils spécialisés identifiés sous les vocables GITE - CIO et GITL, en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er mars 2015 au 29 février 2016, pour une somme maximale de 191 721,96 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. D'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Gartner Canada Co., par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour un abonnement à des services conseils spécialisés identifiés sous les vocables GITE - CIO et GITL, en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, du 1er mars 2015 au 29 février 2016, pour une somme maximale de 191 721,96 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 18 décembre 2014;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 52,5% par l'agglomération, pour un montant de 100 654,03 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-21 16:49

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1143569001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Développement de la fonction TI et liaison avec la clientèle , Architecture_liaison avec la clientèle et priorisation des investissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour un abonnement à des services conseils spécialisés identifiés sous les vocables GITE - CIO et GITL, en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er mars 2015 au 29 février 2016, pour une somme maximale de 191 721,96 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

L'avènement de la ville intelligente requiert une refonte en profondeur des services en technologies de l'information. Le Service des technologies de l'information (STI) désire prendre pleinement le virage de l'innovation technologique pour supporter de nouvelles prestations de services, tant pour les services directs aux citoyens que pour les opérations internes en support. Pour ce faire, tout en assurant l'opération continue des systèmes actuels, le STI réalisera, au cours des prochaines années, un portefeuille de projets dont la valeur annuelle s'élève à environ 80,0 M\$.

La diversité des solutions à implanter et des technologies disponibles rend nécessaire une approche de vigie pour supporter la réalisation des projets de transformation des TI, notamment pour assurer l'innovation et l'utilisation des TI avec une cohérence d'ensemble alignée avec les meilleures solutions et pratiques. En effet, ces projets introduiront des technologies dont les modèles d'utilisation et de possession viennent fortement modifier les pratiques existantes à la ville en matière de technologies de l'information. Pour tirer le plein avantage de ces technologies modernes, il est nécessaire de pouvoir évaluer les solutions disponibles, les pratiques et les tendances afin de réduire la durée des cycles traditionnels des projets technologiques et d'accroître les résultats attendus.

L'évolution des technologies fait aussi évoluer l'offre des produits et des services de l'industrie des technologies de l'information. Face à ces changements importants, le STI désire moderniser ses pratiques et exploiter de nouveaux modèles d'acquisition et d'exploitation de solutions technologiques afin de bonifier son offre de services à ses clientèles et mieux supporter les activités municipales.

Ces nouvelles réalités soulèvent des enjeux tant au plan de l'expertise technologique que des modèles d'affaires. Pour s'appuyer dans cette démarche de modernisation et de

recherche de performance, le STI veut recourir aux services experts de la firme reconnue la plus compétente en la matière.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour un abonnement à des services conseils spécialisés identifiés sous les vocables GITE - CIO et GITL, en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} mars 2015 au 29 février 2016, pour une somme maximale de 191 721,96 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Afin d'assurer une gestion efficace du portefeuille de projets informatiques ainsi que de bien affronter ses enjeux stratégiques en TIC, le STI désire bénéficier du soutien expert de la firme Gartner Canada Co., dont l'expertise en gestion des technologies est réputée la meilleure.

L'expertise technologique offerte par cette firme se décline d'abord par cinq accès à une base de connaissances diversifiées de la firme Gartner Canada Co. qui couvre tous les domaines des TIC, soit :

- Les applications;
- L'intelligence d'affaires et la gestion de l'information;
- La gestion et l'amélioration des processus d'affaires;
- L'architecture technologique et d'entreprise;
- L'infrastructure et les opérations en technologies;
- La gestion de portefeuille de projets et de programmes;
- La sécurité et la gestion des risques;
- Les stratégies de "sourcing" et la gestion de la relation des fournisseurs.

Cette base de connaissances englobe les solutions disponibles dans de multiples domaines d'affaires et leur alignement (ville intelligente, fonctions corporatives telles que ressources humaines, finances et approvisionnement, fonctions spécialisées telles que portail, sécurité, mobile, etc). Elle touche également aux tendances technologiques avec leur niveau de maturité et leur délai d'adoption et de multiples analyses pointues liées aux tendances actuelles ("Smart City", "Digital workplace", "Digital government", planification stratégique, gouvernance, etc.). Enfin, les approches, cadres de référence et méthodologies de la firme Gartner Canada Co. seront disponibles, sous formes de documents-guides et de gabarits (notamment pour les calculs de valeur et de coûts), ce qui favorisera un apprentissage et la maîtrise de nouvelles méthodes et approches.

Des services d'expertise en support avec les 72 analystes de Gartner sont fournis sous la forme de services conseils à la demande sur les différents services et stratégies à adopter, notamment pour les dossiers d'innovation technologique et de recours aux nouvelles offres du marché, notamment le "cloud computing", le 'Internet of things', etc. Des services de coaching et d'ateliers de travail sur sites sont également disponibles ainsi que des experts conseils. Des événements spécialisés regroupant les personnes clés en TI (CIO, COO, etc.) dans les organisations permettent d'échanger sur les tendances au niveau de la planification stratégique des TI et les défis communs rencontrés.

Dans le cadre du contrat, un expert de la firme Gartner Canada Co. sera aussi appelé à intervenir auprès de gestionnaires de projets ou d'équipes pour les aider à résoudre des problèmes particuliers exigeant des connaissances expertes. Un accompagnement sera offert à la direction des TI pour supporter la transformation de ce service et inclura

également des résumés mensuels des tendances fortes et nouvelles, un réseautage avec des pairs ailleurs dans le monde pour discuter et partager les expériences, ainsi qu'une équipe dédiée pour intervenir en tout temps pour adresser les enjeux en cours.

Chacun des projets pourra bénéficier des expertises spécifiques à ces domaines tout en maintenant une vision d'ensemble.

JUSTIFICATION

L'importance des projets et de la transformation en TI en présence requiert un soutien de toute première qualité. Une consultation auprès des grandes villes québécoises et canadiennes nous a révélé que la plupart d'entre elles (Québec, Laval, Toronto, Calgary, Ottawa, etc.) ont recours aux services experts de Gartner Canada Co. pour appuyer leur propre expertise et s'en déclarent satisfaites. De même, de multiples villes américaines dont New York et Chicago utilisent les services de Gartner.

Le portefeuille de projets du STI est d'une telle variété et d'une telle valeur qu'il exige qu'on utilise les meilleures approches avant de garantir la performance des solutions, ainsi que leur cohérence d'ensemble. Pour bien relever ces défis, le STI devra pouvoir bénéficier d'un appui de premier plan pour définir l'architecture des solutions, adopter les méthodes de livraison des projets les plus performantes et maîtriser les risques financiers et organisationnels.

D'autre part, au-delà du contexte des projets majeurs, l'évolution importante de l'offre et des pratiques dans le secteur des technologies oblige le STI à optimiser sa stratégie globale, notamment en regard des opportunités d'innovation, des modèles d'affaires avec les clientèles, des modèles d'acquisition et d'exploitation des solutions et de l'organisation du travail.

Dans le domaine des technologies de l'information, la firme Gartner Canada Co. est mondialement reconnue pour la profondeur de ses analyses basées sur un cadre méthodologique éprouvé. Son approche permet d'évaluer rigoureusement la pertinence et la performance des investissements et des dépenses en TI au moyen d'une estimation méthodique du coût total de propriété (*Total Cost of Ownership*) et d'opération des systèmes, ainsi que du coût de revient des activités. Enfin, son importante pratique de vigie technologique, notamment dans le secteur public, lui procure une vision complète et unique du secteur des TI et une capacité d'anticipation des technologies prometteuses.

Reconnaissant le caractère unique de l'expertise de la firme Gartner, le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) a signé avec elle une entente de gré à gré, sans appel d'offres, pour l'ensemble du gouvernement du Québec et pour les municipalités du Québec, pour la fourniture de services conseils pour une valeur pouvant atteindre 3 750 000 \$. Pour information, de nombreux ministères provinciaux et fédéraux, le CSPQ, ainsi que les villes, font appel à l'expertise de cette firme pour bien maîtriser les enjeux stratégiques en technologies de l'information.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 191 721,96 \$, taxes incluses, sera assumée à même le budget 2015 du Service des technologies de l'information.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans un appui de nature stratégique et sans une vision qui tiennent compte de l'évolution rapide du domaine des TIC, le STI sera exposé à d'importants risques financiers et de performance pour livrer ses projets majeurs, réaliser les virages d'innovation technologique et appuyer efficacement les prestations de services aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

11 février 2015 : Autorisation du comité exécutif
23 février 2015 : Autorisation du conseil municipal
26 février 2015 : Autorisation du conseil d'agglomération
1er mars 2015 : octroi du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Luminita MIHAI)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Pierre FORTIN
Conseiller - Systèmes de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-16

Sylvie CLOUTIER
Adjoint au directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS

Directeur du service des technologies de
l'information

Tél :

Approuvé le : 2015-01-21



Dossier # : 1143778004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 8241945 Canada inc., à des fins de construction de logements sociaux, un terrain vacant composé de deux lots situés à l'intersection des rues Éleanor et William, dans le quartier Griffintown de l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 1 465 m ² , pour une somme de 930 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7871-12

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte au terme duquel la Ville acquiert de 8241945 Canada inc., à des fins de construction de logements sociaux, un terrain vacant connu et désigné comme étant les lots 1 853 433 et 1 853 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection des rues Éleanor et William dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totalisant 1 465 m², moyennant une somme de 930 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte. Toutefois, le projet d'acte pourra être signé par la Ville que si son représentant désigné a reçu du Service de la gestion et de la planification immobilière, une confirmation écrite que les travaux de décontamination et le remblaiement faits par 8241945 Canada inc. sur le terrain sont approuvés.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-20 11:31

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143778004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 8241945 Canada inc., à des fins de construction de logements sociaux, un terrain vacant composé de deux lots situés à l'intersection des rues Éleanor et William, dans le quartier Griffintown de l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 1 465 m ² , pour une somme de 930 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7871-12

CONTENU

CONTEXTE

Le 12 septembre 2012, la Ville a signé une entente de développement (l'« Entente »), avec Grifdor Holdings inc. (le « Promoteur »), pour la réalisation d'un projet immobilier résidentiel, dans le quartier Griffintown, constitué d'environ 470 logements, dont 71 abordables, sur un site délimité par les rues Ottawa, de la Montagne, William et Eleanor (le « Projet ») et 83 logements sociaux et communautaires sur un terrain vacant adjacent au Projet, situé à l'intersection des rues Éleanor et William (l'« Immeuble »). L'Entente est en conformité avec la stratégie d'inclusion de logements abordables (« la Stratégie ») de la Ville, laquelle prévoit que tout nouveau projet immobilier résidentiel de plus de 200 logements, nécessitant une modification réglementaire, doit inclure un minimum de 15 % de logements abordables et 15 % de logements sociaux.

Dans le cadre de l'Entente, le Promoteur devait vendre l'Immeuble à un organisme à but non lucratif (« OBNL ») ou à une coopérative d'habitation dans les dix-huit mois suivant sa signature, soit avant le 12 mars 2014, afin que soient réalisés les 83 logements sociaux. Si telle vente n'était pas complétée à l'échéance, l'Entente prévoit que la Ville peut acquérir l'Immeuble aux mêmes conditions, sur demande écrite du Directeur de l'habitation, dans l'année qui suit la date d'échéance, soit au plus tard le 12 mars 2015.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu le mandat de la Direction de l'habitation d'acquérir l'Immeuble selon les dispositions de l'Entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0265 - 1123823004 - 23 août 2012 - Approuver le projet d'entente de développement d'un projet résidentiel situé sur un site délimité par les rues Ottawa, de la Montagne, William et Eleanor et les lots 1 853 433 et 1 853 438 du cadastre du Québec, adjacents au site.

CA12 22 0268 - 1123823004 - 3 juillet 2012 - Approuver le projet d'entente de développement du projet résidentiel sur un site délimité par les rues Ottawa, de la Montagne, William et Éleanor, et sur les lots adjacents portant les numéros 1 853 433 et 1 853 438 du cadastre du Québec, pour la partie qui relève de la compétence du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest, soit les articles 4 et 5 de l'Entente.

DESCRIPTION

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 8241945 Canada inc., l'Immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 853 433 et 1 853 438 du cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection des rues Éleanor et William dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie respective de 1 030,9 m² et de 434,1 m², totalisant 1 465 m². Le prix de vente de l'Immeuble convenu à l'Entente est de 930 000 \$, plus les taxes applicables, soit 634,81 \$/m², et comprend la décontamination et le remblaiement de l'Immeuble réalisés par le Promoteur, à ses frais.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'acquisition de l'Immeuble, avant le 12 mars 2015, pour les motifs suivants :

- L'acquisition de l'Immeuble permettra à la Ville de dédier le terrain aux logements sociaux.
- Le prix de vente de l'Immeuble convenu à l'Entente a été établi en fonction des paramètres financiers du Programme AccèsLogis, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires.
- Le prix de vente de l'Immeuble est inférieur à sa juste valeur marchande (la « JVM ») laquelle a été établie par la Section évaluation immobilière du SGPI et représente une valeur de l'ordre de 2 050 000 \$.
- Le rapport de décontamination de l'Immeuble sera remis à la Ville pour analyse, au plus tard le 15 février 2015, tel qu'il appert de la lettre de la firme Donovan Experts-conseils jointe au présent dossier, et ce, afin que la Ville approuve les travaux de décontamination et le remblaiement de l'Immeuble avant son acquisition.
- L'Immeuble est destiné à la revente à une coopérative d'habitation ou à un organisme à but non lucratif, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée au projet du Règlement d'emprunt 09-044 dédié aux acquisitions des propriétés destinées à la revente, dont il est fait mention dans l'intervention du Service des finances ci-jointe.

Afin de garantir son engagement relatif à la construction de logements sociaux, le Promoteur a remis, en juin 2012, au directeur de l'habitation, une lettre de garantie au montant de 1 M\$. L'acquisition par la Ville de l'Immeuble libère le Promoteur de son engagement de le vendre à la Ville, selon les dispositions de l'Entente. Conséquemment, une fois l'acte de vente publié au Registre foncier du Québec, la lettre de garantie lui sera remise.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Sud-Ouest est l'un des arrondissements où il y a le plus de projets de développement immobilier. Près de la moitié de son territoire est composé d'espaces en transformation, d'anciennes usines à reconvertir et de secteurs complets à redéfinir. Cette effervescence permet de donner une place importante au développement durable, à la culture, à l'histoire et à la mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la Ville n'acquiert pas l'Immeuble avant le délai convenu dans l'Entente, soit le 12 mars 2015, le Promoteur sera libéré de son obligation de le vendre à la Ville et de construire ou de faire en sorte que soient construits les logements sociaux et communautaires, selon les dispositions de l'Entente. Conséquemment, la Ville perdrait un terrain dédié aux logements sociaux et communautaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature et publication de l'acte de vente avant le 12 mars 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Patrick BOUFFARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Martin F FERLAND)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Eddy HUNTER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane LANCIAULT
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-20

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2015-01-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-01-20



Dossier # : 1141233007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Serge Riel, aux fins d'un assemblage résidentiel, un résidu de terrain situé du côté est de la rue Hickson, au nord de la rue Joseph, dans l'arrondissement de Verdun, d'une superficie de 76,4 m ² pour le prix de 21 970 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-6969-05.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Serge Riel, aux fins d'assemblage résidentiel, un résidu de terrain situé du côté est de la rue Hickson, au nord de la rue Joseph, dans l'arrondissement de Verdun, d'une superficie de 76,4 m², constitué du lot 1 154 328 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 21 970 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer ces recette et dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-20 16:26

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1141233007**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Serge Riel, aux fins d'un assemblage résidentiel, un résidu de terrain situé du côté est de la rue Hickson, au nord de la rue Joseph, dans l'arrondissement de Verdun, d'une superficie de 76,4 m ² pour le prix de 21 970 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-6969-05.

CONTENU**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est propriétaire d'un résidu de terrain situé du côté est de la rue Hickson, au nord de la rue Joseph, dans l'arrondissement de Verdun, connu et désigné comme étant le lot 1 154 328 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 76,4 m², tel que montré, à titre indicatif, en ombragé, sur les plans B et C annexés (l'« Immeuble »).

La Ville de Montréal est devenue propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de vente définitive sous seing privé en date du 25 novembre 2010 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 25 novembre 2010, sous le numéro 17 737 153.

M. Serge Riel (l'« Acquéreur ») est propriétaire d'un terrain avec bâtiment sis au 3891 à 3899 rue Joseph, désigné par un liséré, sur lesdits plans ci-joints, et désire se porter acquéreur, aux fins d'assemblage, de l'Immeuble qui est adjacent à sa propriété. La vente de l'Immeuble permettra à ce dernier de faire la construction d'un garage.

Une promesse d'achat a donc été signée par l'Acquéreur le 13 avril 2014. Le prix de la vente de l'Immeuble s'élève à la somme de 21 970 \$. Un dépôt de 2 200 \$ a déjà été effectué par l'Acquéreur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Étant donné que l'Immeuble ne présente aucune utilité pour la Ville et comme il ne peut être développé isolément, il a été considéré comme un résidu de terrain. L'Immeuble peut être mis en valeur seulement en étant assemblé à la propriété riveraine. Dans ce cas, le prix de vente a été établi à 50 % de l'évaluation au compte foncier du terrain auquel le résidu de terrain est assemblé, ce qui est conforme à l'encadrement administratif en vigueur

concernant les *Modalités et conditions concernant la vente de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de 25 000 \$ et moins* (C-OG-SMVTP-D-09-001).

Le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, un projet d'acte par lequel la Ville vend l'Immeuble à l'Acquéreur, aux fins d'assemblage résidentiel, pour la somme de 21 970 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

JUSTIFICATION

En conséquence, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande la présente vente pour les motifs suivants :

- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à la vente de l'Immeuble.
- L'Immeuble ne présente aucune utilité pour la Ville.
- Le prix de vente est conforme à la directive concernant la vente d'un résidu qui ne peut être développé isolément, et lequel peut être mis en valeur qu'en étant assemblé à la propriété riveraine.
- La vente permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur cet Immeuble, et sera dégagée de toute responsabilité quant à son entretien.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'encadrement sur la vente de résidus de terrains, l'Immeuble constitue un résidu de terrain qui peut être mis en valeur seulement en l'assemblant à la propriété riveraine et qui ajoute un certain potentiel au patrimoine de l'Acquéreur.

Le prix de vente de l'Immeuble est de 21 970 \$, excluant les taxes, et représente un taux unitaire de 287,57 \$/m² pour une superficie de 76,4 m². Ce montant est basé sur les modalités d'application du prix de vente à 50 % de l'évaluation au compte foncier du terrain auquel le résidu de terrain est assemblé, étant donné que cette partie permettra la construction d'un garage.

La recette de 21 970 \$ et le coût aux livres de 8 597,02 \$ seront comptabilisés au revenu et au budget de fonctionnement du SGPI.

Cette transaction représente une entrée de fonds de 21 970 \$. L'Acquéreur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente, soit la somme de 19 770 \$, considérant qu'il a déjà remis à la Ville la somme de 2 200 \$.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente en 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction (Justine Virginie MÉNARD)

Avis favorable avec commentaires :
Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises (Jean CARDIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie GUILLEMETTE
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-09

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière
Tél. : 514 872-5844

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le :

Approuvé le : 2015-01-20

Approuvé le : 2015-01-20



Dossier # : 1144069010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (C.I.E.L.), pour une période additionnelle de 4 ans, à compter du 22 octobre 2013, un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 801, rang Bas L'Assomption Nord, d'une superficie de 14 403,90 pi ² , à des fins de recherche agroalimentaire, le tout pour un loyer total de 356 999,88 \$, excluant les taxes.

Il est recommandé :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (C.I.E.L.), pour une période additionnelle de 4 ans, à compter du 22 octobre 2013, un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 801, rang Bas L'Assomption Nord, d'une superficie de 14 403,90 pi², à des fins de recherche agroalimentaire moyennant un loyer total de 356 999,88 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-24 14:38

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144069010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (C.I.E.L.), pour une période additionnelle de 4 ans, à compter du 22 octobre 2013, un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 801, rang Bas L'Assomption Nord, d'une superficie de 14 403,90 pi ² , à des fins de recherche agroalimentaire, le tout pour un loyer total de 356 999,88 \$, excluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

En juin 1999, la Ville de Montréal a acquis de la Ville de l'Assomption la ferme expérimentale de l'Assomption, afin d'y établir ses activités de production d'arbres et d'arbustes. Il s'agit d'un terrain d'une superficie de 8 319 512 pi², sur lequel est érigé un bâtiment de 1 étage, principalement voué à la recherche et équipé de laboratoires. Depuis la date d'acquisition de la pépinière, la Ville loue à l'organisme le Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (C.I.E.L.), des espaces de bureaux, de laboratoire et d'entrepôt pour une superficie totale de 14 403,90 pi². Lorsque la Ville a acquis le site, il a été convenu entre les parties que l'acquéreur (la Ville) devra poursuivre des programmes de recherche et/ou de développement agroalimentaires jusqu'en octobre 2017. L'organisme C.I.E.L. offre à la Ville l'opportunité de remplir son obligation en vertu de l'acte de vente. C.I.E.L. est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir le développement de la biologie végétale et de l'horticulture.

Conséquemment, le bail étant venu à échéance le 21 octobre 2013, le Service des grands parcs (SGP) a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin de négocier une nouvelle entente de location entre la Ville et C.I.E.L. Le bail original a été négocié de gré à gré.

Le présent sommaire vise à faire approuver un projet de bail afin, entre autres, de prolonger la durée du bail ainsi que de modifier les termes financiers de l'entente de location. Le SGPI n'a pas été en mesure de faire approuver l'entente de location dans les temps requis puisque l'entente de location n'a été finalisée qu'à la fin du mois de novembre 2014. Les négociations furent longues puisqu'il y avait mésentente face à la responsabilité des équipements de laboratoire du locataire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0209 - le 19 mars 2012 – approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière, pour une période additionnelle de 1 an,

à compter du 22 octobre 2011, incluant une option de renouvellement automatique d'un an, moyennant un loyer total de 81 381,61 \$, excluant les taxes.

CM08 0018 - le 28 janvier 2008 – approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière, pour une période additionnelle de 4 ans, à compter du 22 octobre 2007, moyennant un loyer total de 303 360 \$, excluant les taxes.

CM05 0328 – le 30 mai 2005 – approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière, pour une période additionnelle de 4 ans, à compter du 22 octobre 2003, moyennant un loyer total de 280 000 \$, excluant les taxes.

CO99 01522 – le 22 juin 1999 – approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière, pour une période de 2 ans incluant 6 options de renouvellement automatique d'un an, à compter du 22 octobre 1999, moyennant un loyer pour la première année de 46 000 \$, excluant les taxes et achat de la ferme expérimentale pour y installer la pépinière.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (C.I.E.L.), pour une période de 4 ans, à compter du 22 octobre 2013, un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 801, rang Bas L'Assomption Nord, d'une superficie de 14 403,90 pi², à des fins de recherche agroalimentaire moyennant un loyer total de 356 999,88 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

De plus, la Ville aura la responsabilité de voir à l'entretien et la réparation, durant leur vie utile, des équipements et leurs composantes, se trouvant dans les lieux loués, servant aux activités du locataire. Les équipements sont décrits comme suit :

- les chambres froides;
- les chambres de croissance;
- composantes de serres (ventilateurs, sondes, moteurs, etc.);
- conviron;
- séchoir Unitherm;
- distillateur;
- hottes de laboratoire.

Le locataire pourra remplacer, à ses frais, les équipements et leurs composantes ci-haut mentionnés, à la fin de leur vie utile. Pour tous les équipements et composantes qui auront été remplacés, le locataire aura la responsabilité d'en effectuer, à ses frais, les réparations et l'entretien. Le locataire devra au préalable obtenir le consentement du locateur avant l'installation de nouveaux équipements. À la fin du terme, tous les équipements qui auront été remplacés par le locataire demeureront la propriété de celui-ci.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec cette occupation puisqu'elle permet de respecter les obligations de maintenir jusqu'en octobre 2017 des programmes de recherche et/ou de développement agroalimentaire tel qu'il est convenu dans l'acte de vente entre la Ville de Montréal et la Ville de l'Assomption. L'intervention du SGP justifie davantage l'occupation de l'organisme dans ce local. Le locataire n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette est répartie de façon suivante :

	Recette antérieure	Total (du 22 octobre 2013 au 21 octobre 2017)
Superficie (pi ²)	14 403,90	14 403,90
Total avant taxes	83 009,24 \$	356 999,88 \$
TPS (5 %)	4 150,46 \$	17 850,00 \$
TVQ (9,975 %)	8 280,17 \$	35 610,74 \$
Total incluant taxes	95 439,87 \$	410 460,62 \$

Pour plus de détail concernant le loyer voir en pièce jointe le fichier « Détail annuel de la recette ».

L'augmentation annuelle moyenne du loyer est de 2,8 %.

En plus de payer son loyer, C.I.E.L. paye à la Ville de l'Assomption une somme d'environ 25 000 \$ en taxes foncières. Cette somme serait défrayée par la Ville de Montréal si le local était vacant.

Pour l'année 2013, la dépense totale du SGP en frais d'exploitation pour ces locaux est d'environ 80 000 \$. (électricité, entretien courant et sécurité excluant les dépenses pour les équipements servant aux activités du locataire).

Pour la dernière année, le SGP a défrayé une somme d'environ 11 000 \$ pour les équipements servant aux activités du locataire.

Le taux moyen annuel de cette location est de 6,20 \$ le pied carré.

La valeur marchande pour cet immeuble oscille entre 9,50 \$ et 11,70 \$ le pied carré incluant tous les frais d'exploitation.

Le montant total de subvention pour la durée du bail est d'environ 153 508,68 \$. La subvention est établie de la façon suivante : $((9,50 \text{ $/pi}^2 + 11,70 \text{ $/pi}^2) / 2 - 6,20 \text{ $/pi}^2) \times 14\,403,90 \text{ pi}^2 \times 4 \text{ ans} = 253\,508,68 \text{ $}$. À cette somme nous devons soustraire le montant de taxes foncières déboursé par l'organisme à la Ville de l'Assomption soit : $4 \text{ ans} \times 25\,000 \text{ $} = 100\,000 \text{ $}$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier empêcherait la Ville de bénéficier de revenus importants pour les prochaines années. De plus, cette situation impliquerait que l'organisme devra se relocaliser dans des délais très courts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CM: février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Daniel DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-24

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-11-24

Approuvé le : 2014-11-24

CE : 20.014

2015/02/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1144069013

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 3100-8121 Québec inc., pour une période de 5 ans, à compter de la date d'occupation prévue pour le 1er avril 2015, un local situé au 2e niveau de l'immeuble sis au 9235, rue Papineau, d'une superficie de 243,26 pi ² , à des fins de boutique moyennant un loyer total de 20 921,28 \$, excluant les taxes. N/Réf. : 0631

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 3100-8121 Québec inc, pour une période de 5 ans, à compter de la date d'occupation prévue pour le 1^{er} avril 2015, un local situé au 2^e niveau de l'immeuble sis au 9235, rue Papineau, d'une superficie de 243,26 pi², à des fins de boutique moyennant un loyer total de 20 921,28 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-20 11:33

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144069013

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 3100-8121 Québec inc., pour une période de 5 ans, à compter de la date d'occupation prévue pour le 1er avril 2015, un local situé au 2e niveau de l'immeuble sis au 9235, rue Papineau, d'une superficie de 243,26 pi ² , à des fins de boutique moyennant un loyer total de 20 921,28 \$, excluant les taxes. N/Réf. : 0631

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2009, le comité exécutif (le « Comité ») de la Ville de Montréal a donné son accord afin de construire un stade de soccer (le « Stade ») au Complexe environnemental de Saint-Michel (le « CESM »). Le projet de Stade, situé sur l'avenue Papineau entre les rues Louvain et Lecocq, prévoit la construction d'un édifice d'envergure et d'un terrain de soccer extérieur adjacent. Cette installation sportive est grandement attendue par le milieu du soccer montréalais qui compte près de 42 000 joueurs fédérés sur son territoire.

En septembre 2013, le Comité de la Ville de Montréal a adopté le modèle d'affaires pour le nouveau Stade. Il a été résolu que le modèle d'affaires repose sur un mode de gestion mixte. Conséquemment, la Ville demeure responsable de la gestion du Stade pour l'ensemble des opérations, telles la location d'espace et des heures d'opération, mais elle mandate l'Association régionale de soccer Concordia (l'« ARSC ») pour la gestion des réservations des plateaux sportifs et pour les activités de soccer. Dernièrement, le Comité approuvait le contrat entre la Ville et l'Association régionale de soccer Concordia pour la gestion du Stade de soccer de Montréal.

En octobre 2013, le Service de la diversité sociale et des sports (le « SDSS ») a lancé un appel de propositions afin de louer un espace de 243,26 pi² pour l'aménagement et l'opération d'une boutique à l'intérieur du Stade. L'appel de proposition prévoyait que les soumissionnaires devaient se qualifier sur deux volets. D'une part, le volet qualitatif et d'autre part le volet financier qui incluait le loyer à payer pour l'occupation de la boutique ainsi que la contribution financière à l'ARSC. La Ville n'a reçu qu'une seule proposition qui s'est avérée non satisfaisante.

En mai 2014, le SDSS a réitéré le lancement de son appel de propositions avec une approche différente et des documents modifiés. La Ville n'a reçu qu'une seule proposition qui s'est avérée satisfaisante concernant l'aspect qualitatif de l'entreprise, mais insatisfaisante concernant l'aspect financier (contribution monétaire trop faible). Devant ce fait, il a été convenu d'annuler l'appel de proposition et de négocier de gré à gré une nouvelle entente avec ce dernier soumissionnaire dans le but d'obtenir une offre financière satisfaisante.

Conséquemment, en juin dernier le SDSS a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de négocier une entente de location auprès de la compagnie Évangélista Sports, le seul soumissionnaire de l'appel de propositions. Le présent sommaire vise donc à faire approuver un bail par lequel la Ville loue à la compagnie 3100-8121 Québec inc. connu sous le nom de Évangélista Sports, un espace d'une superficie de 243,26 pi² situé à l'intérieur du Stade, pour une période de 5 ans, à compter de la date d'occupation prévue pour le 1^{er} avril 2015 à des fins de boutique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1360 - 3 septembre 2014 - Approuver le contrat entre la Ville et l'Association régionale de soccer Concordia pour la gestion du Stade de soccer de Montréal.

CE13 1371 - 4 septembre 2013 - Adopter le modèle d'affaires du Centre de soccer de Montréal et de donner un accord de principe relatif aux termes du contrat de gestion à intervenir entre l'Association régionale de soccer Concordia et la Ville.

CE09 0974 - 3 juin 2009 - Donner un accord de principe pour la construction en régie d'un centre de soccer intérieur au CESM conditionnel à l'obtention d'une contribution financière du MAMROT.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 3100-8121 Québec inc., pour une période de 5 ans, à compter de la date d'occupation prévue pour le 1^{er} avril 2015, un local situé au 2^e niveau de l'immeuble sis au 9235, rue Papineau, d'une superficie de 243,26 pi² à des fins de boutique moyennant un loyer total de 20 921,28 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. En plus de payer son loyer, le locataire devra voir lui-même, à ses frais, à l'aménagement, à l'entretien et au nettoyage des lieux loués; il fera toute réparation locative due à son usage normal à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie. Les plans d'aménagement devront être soumis à la Ville pour approbation préalable.

En outre, Évangélista Sports a remis à la Ville une lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle de 5 000,00 \$. La Ville pourra, en cas de défaut du locataire de respecter l'une ou l'autre de ses obligations stipulées dans le bail, encaisser la lettre de garantie bancaire en sa possession, en tout ou en partie, après avoir signifié au locataire un préavis de dix (10) jours précisant la nature du défaut reproché.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec cette occupation puisqu'elle permet de donner un service supplémentaire aux citoyens et citoyennes qui auront la chance de pratiquer leur sport favori à l'intérieur du Stade. Évangélista Sports est une entreprise bien établie depuis 30 ans sur le territoire de la Ville de Montréal avec ses 8 magasins, dont 2 sont établis dans les centres de soccer Bois-de-Boulogne et Marie-Victorin. L'expérience d'Évangélista Sports dans les autres centres de soccer favorisera le succès de la boutique au Stade de soccer. L'intervention du SDSS justifie davantage la présence d'une boutique au Stade de soccer de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette pour la durée du bail est répartie de la façon suivante :

	Total du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2020
Superficie (pi ²)	243,26
Total avant taxes	20 921,28 \$
TPS (5 %)	1 046,08 \$
TVQ (9,975 %)	2 086,90 \$
Total incluant taxes	24 054,26 \$

Pour plus de détails concernant la recette, voir en pièce jointe le fichier « Détail annuel de la recette ».

L'augmentation annuelle moyenne du loyer est de 2,0 %.

En plus de payer son loyer, Évangélista Sports payera à la Ville de Montréal une somme en taxes foncières pour l'occupation de son espace à l'intérieur du Stade. Cette somme sera établie par le Service des finances et le Service de l'évaluation foncière de la Ville une fois que le bâtiment sera opérationnel et une fois l'approbation de cette entente par les autorités compétentes.

Le taux moyen annuel de cette location est de 17,20 \$/pi².

La valeur locative de cet espace oscille entre 15 \$ et 18 \$/pi² incluant tous les frais d'exploitation.

Concernant les termes financiers de l'entente de commandite entre le locataire et l'ARSC, elle demeure confidentielle et le SGPI en a reçu une copie. En résumé, l'entente entre Évangélista Sports et L'ARSC prévoit que les membres de l'ARSC pourront bénéficier de certains rabais à la boutique du Stade de soccer.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier empêcherait les citoyens et citoyennes de la Ville de bénéficier d'un service de boutique sur place à l'intérieur du Stade.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CM février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Mario LIMPERIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Lucille BÉLANGER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-24

Carl BEAULIEU
Chef de section, en remplacement de Sylvie
Desjardins, jusqu'au 8 octobre 2014

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2015-01-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-01-20



Dossier # : 1144733018

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les baux par lesquels la Ville de Montréal loue à 1) Centre de la Petite Enfance - Fleur de Macadam inc. (0057-101) pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2015 des locaux d'une superficie locative totale de 39,53 mètres carrés, situés au sous-sol de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est dont la recette totale est de 13 960,80 \$; 2) Le Centre communautaire du Faubourg Saint-Laurent (0057-102), pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2015 un local d'une superficie locative de 30,76 mètres carrés, situé au sous- sol de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est dont la recette totale est de 10 863,70 \$. Le loyer total pour les deux occupants pour la durée du terme est de 24 824,50 \$.

Il est recommandé :

1. d'approuver les baux par lesquels la Ville de Montréal loue à 1) Le Centre de la Petite Enfance-Fleur de Macadam Inc., pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2015, un local situé au 105, rue Ontario Ouest, d'une superficie d'environ 30,76 m², à des fins de centre communautaire, pour un loyer total de 13 296,00 \$ excluant les taxes; 2) Centre Communautaire du Faubourg Saint-Laurent, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2015, un local situé au 105, rue Ontario Ouest, d'une superficie d'environ 30,76 m², à des fins de centre communautaire, pour un loyer total de 10 346,40 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-16 15:41

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144733018

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les baux par lesquels la Ville de Montréal loue à 1) Centre de la Petite Enfance - Fleur de Macadam inc. (0057-101) pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2015 des locaux d'une superficie locative totale de 39,53 mètres carrés, situés au sous-sol de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est dont la recette totale est de 13 960,80 \$; 2) Le Centre communautaire du Faubourg Saint-Laurent (0057-102), pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2015 un local d'une superficie locative de 30,76 mètres carrés, situé au sous-sol de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est dont la recette totale est de 10 863,70 \$. Le loyer total pour les deux occupants pour la durée du terme est de 24 824,50 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre de la Petite Enfance - Fleur de Macadam (CPE) et le Centre communautaire du Faubourg Saint-Laurent (CCFSL) sont superficiaires suite à la cession de propriété superficiaire effectuée le 5 mars 2002. Ils occupent respectivement le rez-de-chaussée et le 2^e étage du 105, rue Ontario Est. Les deux organismes souhaitent utiliser deux locaux situés au sous-sol de l'immeuble pour fins d'entreposage. Le bail initial signé en 2010 a été négocié de gré à gré et il se termine le 31 décembre 2014. Les parties souhaitent conclure une nouvelle entente de location pour les espaces d'entreposage, à compter du 1^{er} janvier 2015 pour un terme de cinq (5) ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0591 - 24 août 2010 - Approuver les baux pour un terme de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2010.

DESCRIPTION

Approuver les baux par lesquels la Ville de Montréal loue à 1) Centre de la Petite Enfance - Fleur de Macadam inc. (0057-101), pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} janvier 2015 des locaux d'une superficie locative totale de 39,53 m², situés au sous-sol de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est, dont la recette totale est de 13 960,80 \$; 2) Le Centre communautaire du Faubourg Saint-Laurent (0057-102), pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} janvier 2015 un local d'une superficie locative de 30,76 m², situé au sous-sol de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est dont la recette totale est de 10

863,70 \$. Le loyer total pour les deux occupants pour la durée du terme est de 24 824,50 \$ incluant la TPS.

JUSTIFICATION

La location des espaces est justifiée considérant que la Ville de Montréal n'a pas besoin à court terme de ces locaux. La Ville de Montréal peut toujours reprendre ces espaces en exerçant le droit de résiliation prévu au bail (voir document no 1 en pièce jointe). Le loyer proposé à 67,27 \$/m² représente une augmentation de 25 % par rapport au loyer en vigueur.

Le locateur n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans ce cadre de ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette est montrée en détail au tableau présenté en pièce jointe (voir document no 2).

	Loyer annuel CCFSL	Loyer annuel CPE	Loyer total CCFSL	Loyer total CPE	Loyer total pour le terme
Loyer annuel	2 069,28 \$	2 659,20 \$	10 346,40 \$	13 296,00 \$	23 642,40 \$
TPS (5 %)	103,46 \$	132,96 \$	517,30 \$	664,80 \$	1 182,10 \$
Loyer annuel	2 172,74 \$	2 792,16 \$	10 863,70 \$	13 960,80 \$	24 824,50 \$

Les organismes sans but lucratif ne paient pas de TVQ.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non renouvellement du bail va entraîner une perte de revenus pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date de début du bail : 1^{er} janvier 2015

Comité exécutif : 4 février 2015

Conseil municipal : 23 février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert L. LALIBERTÉ
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-24

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour:
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-12-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-12-03



Dossier # : 1146641003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Adopter le nouveau plan d'affaires des Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 prévoyant, par rapport au plan d'affaires initial, une diminution du coût du projet de 1 574 200 \$ ainsi qu'une augmentation nette de 1 911 567 \$ de l'ensemble des contributions de la Ville, tant monétaires qu'en biens et services, et approuver le projet de convention 2015-2017 à intervenir entre la Ville et l'organisme qui incorpore ces changements et qui établit les obligations de chacune des parties.

Le Service de la diversité sociale et des sports recommande :

1. D'adopter le nouveau plan d'affaires des Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 prévoyant, par rapport au plan d'affaires initial, une diminution du coût du projet de 1 574 200 \$ ainsi qu'une augmentation nette de 1 911 567 \$ de l'ensemble des contributions de la Ville, tant monétaires qu'en biens et services, et qui se traduit par :

a. l'octroi d'une contribution monétaire maximale de 2 000 000 \$ de la Ville en 2017 à l'organisme à but non lucratif Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 et l'ajustement de la base budgétaire de 2017 du chapitre corporatif du même montant ;

b. la conversion d'une partie de la contribution initialement prévue en biens et services de la Ville à l'organisme en une contribution monétaire de 532 500 \$ à lui octroyer en 2015 et financée par le chapitre corporatif de 2015 ;

c. l'adoption d'un budget supplémentaire en revenus et dépenses de 3 000 000 \$ en 2015, entièrement financé par l'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$, pour permettre le devancement des versements prévus en 2016 et 2017 et porter la contribution monétaire au titre de l'entente à octroyer à l'organisme en 2015 à 4 820 000 \$.

2. D'approuver le projet de convention 2015-2017 à intervenir entre la Ville et l'organisme, qui incorpore ces changements et qui établit les obligations de chacune des parties.
3. D'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-13 17:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146641003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Adopter le nouveau plan d'affaires des Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 prévoyant, par rapport au plan d'affaires initial, une diminution du coût du projet de 1 574 200 \$ ainsi qu'une augmentation nette de 1 911 567 \$ de l'ensemble des contributions de la Ville, tant monétaires qu'en biens et services, et approuver le projet de convention 2015-2017 à intervenir entre la Ville et l'organisme qui incorpore ces changements et qui établit les obligations de chacune des parties.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a été choisie le 26 août 2011, par la *World Police & Fire Games Federation (WPF GF)* pour accueillir les Jeux mondiaux des policiers et pompiers 2017 (JMPP) qui se dérouleront sur une période de dix jours, du 28 juillet au 6 août 2017. Cette compétition multisports internationale majeure est ouverte à la participation des membres, actifs ou à la retraite, des forces de l'ordre et des services de lutte contre l'incendie de tous les continents. La tenue de ces jeux découle d'une volonté conjointe du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service des incendies de Montréal (SIM). Les JMPP ont lieu aux deux ans et attirent plus de 20 000 personnes. De ce nombre, environ 10 000 athlètes provenant de 70 pays participent à une soixantaine de disciplines sportives. L'événement engendrera des retombées économiques importantes pour la Métropole. Les Jeux de 2013 ont eu lieu à Belfast (Irlande) et ceux de 2015 se tiendront à Fairfax (Virginie).

Pour Montréal, il s'agit d'une occasion unique de tenir un événement d'envergure dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de la Ville, tout en lui permettant de rayonner au niveau international. L'événement est mobilisateur et tourné vers la relation citoyenne : il encourage le développement d'un sentiment d'appartenance et le renforcement de la relation de proximité entre les citoyens et les différents services d'ordre.

L'organisme à but non lucratif *Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 (JMPP)* a été légalement créé le 7 juillet 2011 pour agir à titre de comité organisateur de l'événement. Il a déjà reçu des subventions de la Ville afin de débiter ses activités pour les périodes 2013 et 2014. Deux cadres de direction de la Ville siègent au sein du conseil d'administration de l'organisme, soit les directeurs du SPVM et du SIM.

Un premier plan d'affaires a été mis en oeuvre et en 2014, l'organisme a défini sa structure organisationnelle en précisant notamment la structure financière ainsi que les politiques et procédures qui seront suivies. Le site internet a été revu et la quasi-totalité des sites de compétition qui seront utilisés a été confirmé. Tout ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) qui assure le suivi du dossier pour la Ville.

Enjeux

Deux enjeux sont à considérer actuellement:

- Ressources humaines: L'environnement social actuel entourant la Loi 3 a rendu difficile le prêt d'employés du SIM et a notamment fait en sorte qu'une ressource qui était affectée au projet depuis le début des activités, avait été retirée. Nous avons toutefois la confirmation de l'appui du SIM et de son entière collaboration afin de respecter la convention 2015-2017 et de faire de ces Jeux un succès ;
- Financement fédéral: le 24 octobre 2014, Développement économique Canada annonçait une contribution maximale à l'événement de 1,3 M \$, soit 3,7 M \$ de moins que ce qui était prévu dans le plan d'affaires initial.

Devant cette situation, l'organisme a élaboré un plan de redressement, dont l'objectif est de :

- poursuivre l'exercice entrepris en début d'année afin de limiter les dépenses du comité, aux activités jugées prioritaires et/ou obligatoires ;
- entreprendre une stratégie de partenariat avec des organismes publics et privés qui permettrait d'obtenir des gratuités ou un partage des dépenses ;
- procéder à une analyse rigoureuse de tous les équipements, sites et services qui pourraient faire l'objet d'un prêt de la Ville de Montréal, sans déboursé pour celle-ci (estrades, barricades, installations) ;
- maximiser les efforts pour atteindre une hausse des inscriptions ;
- demeurer alerte quant aux programmes gouvernementaux offerts (emplois - stage ou autres).

La convention entre la Ville de Montréal et les JMPP à être entérinée stipule que le SDSS assurera un suivi rigoureux auprès de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0479 - 19 décembre 2013 - Accorder un soutien financier non récurrent de 530 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 505 000 \$ pour l'année 2014 à l'organisme Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 dans le cadre de l'organisation de cet événement / Approuver le projet de convention à cet effet.

CG13 0010 - 31 janvier 2013 - Accorder un soutien financier, non récurrent, de 650 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 510 000 \$ pour l'année 2013 à l'organisme Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 dans le cadre de l'organisation de cet événement. Approuver un projet de convention à cet effet.

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Adopter la programmation partielle 2013-2017 des

projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars.

CG11 0230 - 22 juin 2011 - Appuyer la candidature de Montréal pour l'octroi des Jeux mondiaux des policiers et des pompiers en 2017, approuver le budget prévisionnel et le soutien de la Ville conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel, garantir le déficit de l'événement le cas échéant.

CE11 0657 - 4 mai 2011 - Autoriser une dépense au montant de 200 000 \$ pour finaliser le dossier de mise en candidature de la Ville de Montréal, aux fins notamment de la création d'un plan d'affaires, d'un cahier de candidature et d'une vidéo de promotion pour l'obtention des Jeux mondiaux des policiers et pompiers (WPFG) en 2017; autoriser le lancement des appels d'offres requis et approuver les grilles d'évaluation, les critères et leur pondération.

DESCRIPTION

En vertu des conventions de 2013 et de 2014, un soutien financier total d'une valeur de 1 M\$ de l'agglomération, de 180 000 \$ provenant du protocole d'entente du 175 M\$ avec le gouvernement du Québec et de 926 600 \$ en biens et services a été accordé pour l'organisation des JMPP.

La convention 2015-2017 reprend essentiellement les éléments de celle de 2014, décrit les obligations de l'organisme et les exigences du Protocole de 175 M\$. Elle permet également d'assurer un suivi constant avec l'organisme et comprend un ensemble de mesures qui permet d'assister l'organisme dans la réalisation de son mandat. Elle finalise aussi le soutien financier et le soutien en biens et services.

Le soutien financier de 4,820 M\$, provenant du protocole de 175 M\$, servira notamment à payer les dépenses suivantes :

- Salaires et avantages sociaux ;
- Services professionnels en organisation d'événements sportifs d'envergure ;
- Soutien à l'organisation de l'événement (location de plateaux n'appartenant pas à la Ville, achat d'équipement sportif, etc.) ;
- Administration et bureautique ;
- Autres dépenses opérationnelles (frais de déplacements, télécommunications, etc.).

Le soutien financier de 532 500 \$ de la Ville prévu initialement en biens et services sera converti en contribution financière et servira à couvrir différents besoins de l'organisme liés aux services de la Ville.

Le soutien en biens et services de la Ville pour 2015 à 2017 est évalué à 2,952 M\$. Il se concrétisera notamment de la façon suivante :

- Affectation d'employés de la Ville tel que décrit en annexe 4 de la convention ;
- Service de sécurité : fermeture de rues, validation des antécédents judiciaires des bénévoles, service d'expert en gestion de circulation ;
- Soutien aux compétitions et entraînements : Complexe sportif Claude-Robillard.

Advenant l'impossibilité du Service de police, du Service de sécurité incendie de Montréal, ou de l'arrondissement Ville-Marie de fournir les ressources humaines prévues à l'annexe 4 de la convention en vue de réaliser l'Événement, le service concerné (SPVM et/ou SIM) ou la Ville versera à l'Organisme une contribution financière correspondant à la valeur du coût annuel de l'employé qui aurait été mis à sa disposition. La valeur du coût annuel sera calculée en tenant compte de la période pendant laquelle l'employé n'aura pas été mis à la disposition de l'Organisme et ce, à une date établie par la Directrice du SDSS.

JUSTIFICATION

La Ville doit conclure une convention avec l'organisme afin d'identifier les obligations respectives de chacune des parties dans l'organisation de l'événement et de préciser les modalités du soutien financier et de la contribution en biens et services pour les années à venir. Cette convention permettra ainsi à l'organisme d'avoir la marge de manoeuvre pour bien planifier et exécuter son mandat, et remplir ses obligations vis-à-vis de la Ville et de la *World Police and Fire Games Federation*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Suite à la décision du gouvernement du Canada d'établir à 1 300 000 \$ sa contribution finale aux Jeux mondiaux des policiers et pompiers (JMPP), le comité organisateur a révisé le budget de dépenses et des revenus de l'événement.

Après validation avec le service des finances, il s'établit maintenant à 20 326 500 \$ en baisse de 1 574 200 \$ par rapport au budget initial.

Les plans d'affaires initial et révisé.

Tableau 1
Plan d'affaires initial et révisé 2011-2017 des JMPP
(en milliers de \$)

	Plan d'affaires initial	Plan d'affaires révisé	Écart
Ville de Montréal			
Contributions monétaires	1 000,0 \$	3 532,5 \$	2 532,5 \$
<i>Contribution initiale</i>	1 000,0 \$	1 000,0 \$	0,0 \$
<i>Conversion b&s en contribution monétaire</i>		532,5 \$	532,5 \$
<i>Contribution maximale</i>		2 000,0 \$	2 000,0 \$
Soutien en biens et services ¹	4 500,0 \$	3 879,1 \$	(620,9 \$)
Total	5 500,0 \$	7 411,6 \$	1 911,6 \$
Entente de 175 M \$ (Gouvernement du Québec) ²	5 000,0 \$	5 000,0 \$	0,0 \$
Gouvernement du Québec			
Contribution monétaire	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Soutien en biens et services	500,0 \$	500,0 \$	0,0 \$
Total	500,0 \$	500,0 \$	0,0 \$
Gouvernement du Canada			
Contribution monétaire	5 000,0 \$	1 300,0 \$	(3 700,0 \$)
Soutien en biens et services	500,0 \$	500,0 \$	0,0 \$
Total	5 500,0 \$	1 800,0 \$	(3 700,0 \$)
Tourisme Montréal			
Contribution monétaire	1 170,0 \$	430,0 \$	(740,0 \$)
Soutien en biens et services	440,0 \$	1 180,0 \$	740,0 \$
Total	1 610,0 \$	1 610,0 \$	0,0 \$
Autres revenus	3 790,7 \$	4 004,9 \$	214,2 \$
Total	21 900,7 \$	20 326,5 \$	(1 574,2 \$)

1. Comprend des prêts d'employés d'une valeur de 2 242 487 \$ qui pourraient être converties en contributions monétaires si les employés des services en cause étaient dans l'incapacité de participer à la préparation de l'événement. Ces contributions seront financées à même le budget des unités responsables.

2. Contribution financée par l'entente avec le gouvernement du Québec et versée par la Ville de Montréal.

Financement des JMPP pour la période 2015-2017

Le coût du projet pour la période 2015-2017 s'élève à 17 765 600 \$ (Tableau 2). La Ville financera une contribution monétaire de 2 532 500 \$ et un soutien en biens et services de 2 952 467 \$ (annexe 4 de la convention).

Tableau 2
Financement des prévisions budgétaires 2015-2017 des JMPP
(en milliers de \$)

	Prévisions			
	2015	2016	2017	2015-2017
Ville de Montréal				
Contributions monétaires	532,5 \$	0,0 \$	2 000,0 \$	2 532,5 \$
Soutien en biens et services ¹	780,0 \$	780,0 \$	1 392,5 \$	2 952,5 \$
Total	1 312,5 \$	780,0 \$	3 392,5 \$	5 485,0 \$
Entente de 175 M\$ (Gouvernement du Québec) ²	4 820,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	4 820,0 \$
Gouvernement du Québec				
Contribution monétaire	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Soutien en biens et services	0,0 \$	0,0 \$	500,0 \$	500,0 \$
Total	0,0 \$	0,0 \$	500,0 \$	500,0 \$
Gouvernement du Canada				
Contribution monétaire	0,0 \$	0,0 \$	1 300,0 \$	1 300,0 \$
Soutien en biens et services	0,0 \$	0,0 \$	500,0 \$	500,0 \$
Total	0,0 \$	0,0 \$	1 800,0 \$	1 800,0 \$
Tourisme Montréal				
Contribution monétaire	0,0 \$	0,0 \$	430,0 \$	430,0 \$
Soutien en biens et services	145,0 \$	140,7 \$	440,0 \$	725,7 \$
Total	145,0 \$	140,7 \$	870,0 \$	1 155,7 \$
Autres revenus	510,0 \$	1 050,0 \$	2 444,9 \$	4 004,9 \$
Total	6 787,5 \$	1 970,7 \$	9 007,4 \$	17 765,6 \$

1. Comprend des prêts d'employés d'une valeur de 2 242 487 \$ qui pourraient être converties en contributions monétaires si les employés des services en cause étaient dans l'incapacité de participer à la préparation de l'événement. Ces contributions seront financées à même le budget des unités responsables. Les montants par année pourraient varier en fonction des besoins de l'organisme mais ne pourront excéder le total prévu.

2. Contribution financée par l'entente avec le gouvernement du Québec et versée par la Ville de Montréal.

Protocole d'entente du 175 M\$

Le soutien en argent prévu par le gouvernement provincial en 2015-2017 (4,820 M\$), proviendra du protocole de 175 M\$ conclu entre la Ville et le gouvernement du Québec. Initialement, il était prévu de répartir le versement sur trois ans, soit de 2015 à 2017. Dans le nouveau plan d'affaires, le montant prévu pour les Jeux sera octroyé en un seul versement, dans les 30 jours suivant la signature de la convention et un ajustement du budget 2015 de 3 M \$ sera effectué. Cet ajustement est à coût nul pour la Ville, puisque financé par le protocole d'entente de 175 M\$.

Soutien de la Ville

La convention prévoit un soutien en biens et services d'une valeur de 2 952 500 M\$ (annexe 4 de la convention) et une contribution financière de 532 500 \$. Cette contribution servira notamment à des activités de communication, de soutien technique, d'accueil et de protocole et d'usage des sites de compétition et d'entraînement à travers l'agglomération de Montréal.

La contribution monétaire additionnelle à l'organisme en 2017 est dite maximale et ne pourra excéder 2 000 000 \$. Sa valeur exacte sera établie en fonction de la capacité de l'organisme à diminuer ses dépenses et à augmenter ses revenus de commandites et autres

revenus, excluant ceux provenant de la Ville, au-delà de ce qui est prévu actuellement au nouveau plan d'affaires. Toute hausse de ces revenus supérieurs aux montants prévus (tableau 2), réduira d'autant la valeur de cette contribution. Il est entendu que l'organisme poursuivra ses efforts pour réduire l'utilisation de cette contribution additionnelle en demeurant dans les paramètres budgétaires établis.

Un ajustement sera requis en 2017 au chapitre corporatif pour assurer le versement de cette contribution. Cette dépense aura un impact sur le cadre financier de la Ville en 2017 pouvant atteindre au maximum 2 000 000 \$.

Toutes les dépenses précédentes seront entièrement assumées par l'agglomération parce qu'elles concernent l'aide à un événement sportif d'envergure internationale, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, l'organisme sera sensibilisé à l'importance de réaliser un événement écoresponsable, ainsi qu'à la nécessité de transmettre des legs à la communauté montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de la convention permettra à l'organisme de pourvoir à ses besoins afin de poursuivre la planification de l'événement et permettre à la Métropole de profiter de nombreux avantages économiques, touristiques, sociaux et sportifs.

Le fait pour la Ville de Montréal de ne pas conclure une convention avec l'organisme, engendrerait un impact financier pour celui-ci et aurait pour conséquence de miner la confiance qui unit l'Administration à l'organisme et à la WPFGE. Montréal risquerait de perdre l'événement et de mettre en cause sa réputation internationale. Un retard dans la prise de décision pourrait également avoir un impact sérieux sur la réalisation de l'événement, compromettant notamment la recherche de commandites prévues au budget.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2015

- Signature des ententes avec les organisateurs sportifs et gestionnaires d'installations.
- Recherche de financement et commandites.
- Mission d'observation et de promotion aux Jeux mondiaux policiers et pompiers à Fairfax (Virginie) É.-U. du 26 juin au 5 juillet 2015.
- Élaboration du plan de mobilisation.

2016

- Mise en place de la structure de gestion des sites et du recrutement de bénévoles.
- Élaboration des différents guides, politiques et mesures d'urgence.

2017

- Finaliser l'ensemble des ententes et la préparation de l'événement.
- Tenue des Jeux mondiaux des policiers et pompiers du 28 juillet au 6 août 2017.
- Automne 2017 : remise du bilan final.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Suite aux vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ghyslain WILSON)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction (Marc PARENT)

Avis favorable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations (Jean BARTOLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale PHILIE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2014-10-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-01-12

CE : 20.018

2015/02/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1146676004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de planifier et d'exécuter les travaux de réaménagement du square Phillips et de la Place du Frère André, prévus dans la phase 1 du projet Sainte-Catherine Ouest, incluant la maîtrise d'ouvrage, et ce, eu égard aux compétences relevant de l'arrondissement.

Il est recommandé :

d'offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de planifier et d'exécuter les travaux de réaménagement du square Phillips et de la Place du Frère André, prévus dans la phase 1 du projet Sainte-Catherine Ouest, incluant la maîtrise d'ouvrage, eu égard aux compétences de l'arrondissement, ce qui ne comprend pas les travaux de réfection du réseau d'aqueduc et d'égout.

Plus précisément, l'offre de service consiste donc à prendre en charge :

- la planification, la coordination et la gestion de l'ensemble du projet, à l'exception de la coordination des interventions de l'arrondissement;
- la préparation ou la coordination des appels d'offres et l'octroi des contrats pour la réalisation des travaux;
- le mandat à Bell Canada, à la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), à Hydro-Québec, à Gaz Métro et à toute autre entreprise d'utilité publique pour la réalisation des travaux nécessaires;
- la surveillance des travaux ou la délégation de cette responsabilité à une firme désignée par la Ville;
- la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage des travaux sans exclure la possibilité d'en déléguer une partie ou la totalité à une firme spécialisée désignée par la Ville;
- la gestion des impacts et des communications durant les travaux;
- toutes les responsabilités techniques.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-01-19 08:52

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146676004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de planifier et d'exécuter les travaux de réaménagement du square Phillips et de la Place du Frère André, prévus dans la phase 1 du projet Sainte-Catherine Ouest, incluant la maîtrise d'ouvrage, et ce, eu égard aux compétences relevant de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Le 3 septembre 2013, le Comité de monitoring des projets d'envergure a mandaté la Division des grands projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin qu'elle amorce les études de faisabilité de la phase 1 du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest. Cette phase comprend les lots suivants :

Lot 1 : Rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Mansfield et De Bleury, soit une longueur d'environ 670 mètres linéaires.

Lot 2 : Le square Phillips et les rues qui l'entourent; la rue Cathcart, l'avenue Union et la rue Square Phillips, jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, incluant la Place du Frère André.

À noter que la phase 2 du projet comprend la rue Sainte-Catherine Ouest entre l'avenue Atwater et la rue Mansfield, soit une longueur d'environ 1530 mètres linéaires.

La Ville de Montréal prévoit réaliser dans le cadre de ce projet d'envergure des travaux majeurs sur le domaine public. Les interventions en sous-sol visent à remplacer et à réhabiliter les infrastructures municipales souterraines, y compris les réseaux techniques urbains (RTU) qui ont atteint leur durée de vie utile. La Ville souhaite saisir cette opportunité pour offrir aux Montréalais des aménagements urbains de haute qualité (finition des trottoirs, plantation d'arbres, nouveau mobilier urbain), en visant aussi à améliorer la sécurité et en favorisant l'utilisation des modes de transport actifs et collectifs.

Les objectifs du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest sont les suivants :

- Mettre à niveau les infrastructures souterraines centenaires, incluant les réseaux techniques urbains
- Améliorer la sécurité, la mobilité urbaine et l'expérience des usagers de la rue Sainte-Catherine
- Renforcer le pouvoir d'attraction du quartier des affaires et du centre-ville
- Intégrer la stratégie «Montréal ville intelligente et numérique»

L'Arrondissement Ville-Marie a juridiction quant au réaménagement du square Phillips, à l'exception des travaux de réfection du réseau d'aqueduc et d'égout, mais désire se prévaloir des dispositions de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal selon lequel : «le conseil de la ville peut, aux conditions qu'il détermine, fournir à un conseil d'arrondissement un service relié à une compétence relevant de ce dernier.». Cette délégation de pouvoir est conditionnelle à l'adoption d'une résolution à cet effet par le conseil municipal, c'est cette résolution qui fait l'objet du présent sommaire décisionnel. Elle prendra effet à compter de l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la fourniture de services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est recommandé d'offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie la fourniture de services ayant pour objet de planifier et de réaliser le projet de réaménagement du square Phillips et de la Place du Frère André, prévu dans la phase 1 du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. Cette offre de service sera sous la responsabilité de la Division des grands projets du du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

En vertu du Règlement 07-053, les arrondissements exercent les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement exerçaient au 31 décembre 2005 quant à l'aménagement et le réaménagement du domaine public dans le secteur désigné comme le centre-ville.

Cette offre de service consiste donc, eu égard aux compétences relevant de l'arrondissement, à :

- planifier, coordonner et assumer la gestion de l'ensemble du projet;
- préparer ou coordonner les appels d'offres et octroyer les contrats pour la réalisation des travaux;
- mandater Bell Canada, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Hydro-Québec, Gaz Métro et toute autre entreprise d'utilité publique pour réaliser les travaux nécessaires;
- exécuter la surveillance des travaux ou déléguer cette responsabilité à une firme désignée par la Ville;
- prendre la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage des travaux sans exclure la possibilité d'en déléguer une partie ou la totalité à une firme spécialisée désignée par la Ville;
- prendre en charge la gestion des impacts et des communications durant les travaux;
- prendre toutes les responsabilités techniques.

Il est à noter que lors de la séance tenue le 25 novembre 2014, le conseil de la ville adoptait la résolution CM14 1137 (rattachée au dossier décisionnel 1144631006) à l'effet de donner un avis de motion en vue de l'adoption du Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003). Ce règlement, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2015, aura pour effet d'identifier à titre de voie artérielle, et donc de responsabilité centrale, les rues limitrophes au square qui seront comprises à la Phase 1 du projet Sainte-Catherine Ouest (la rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Square Phillips; l'avenue Union, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et la rue Cathcart; et la rue Square Phillips entre les rues Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque).

L'étendue des travaux sur le Square Phillips et à la Place du Frère André compris au projet sera précisée lors de la phase de planification du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest.

Les représentants de l'arrondissement participeront activement à l'élaboration et à la prise de décisions concernant ce projet.

JUSTIFICATION

Par soucis de coordination et d'intégration des projets limitrophes au grand projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, l'arrondissement souhaite que la réalisation des travaux sur le square Phillips et la Place du Frère André soit pris en charge par le Service des infrastructures, voirie et transports, de la Ville centre. Cette entente en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal est nécessaire afin que le SIVT puisse effectuer des travaux sur le square Phillips et la Place du Frère André, alors que ces derniers sont, à l'exception des travaux de réfection du réseau d'aqueduc et d'égout, de la responsabilité d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La source de financement du projet de réaménagement du square Phillips et de la Place du Frère André est actuellement incluse à même les budgets de fonctionnement et le PTI pour le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest. Ce budget sera précisé lors de la planification du projet.

La Division des grands projets travaille actuellement l'avant-projet préliminaire pour les rues bordant le Square, dont la réalisation est prévue au budget de fonctionnement de la Direction des transports provenant de la réserve du fonds de voirie aggro qui a été attribuée au projet de la rue Sainte-Catherine Ouest pour la réalisation de l'avant-projet. L'inclusion du square Phillips et de la Place du Frère André à cette étude ne génère aucune dépense supplémentaire à cette étape.

Par la suite afin de passer à l'étape d'avant-projet définitif, plans et devis ainsi que l'assistance technique durant les travaux, une dépense est prévue aux PTI 2016, 2017 et ultérieurs. La provenance de ces sommes reste à confirmer.

L'octroi de contrats découlant des appels d'offres fera l'objet de dossiers décisionnels distincts.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de réaménagement du square Phillips et des rues qui l'entourent vise notamment le verdissement du secteur, la réduction des îlots de chaleur urbains. Par ailleurs, les nouveaux aménagements favoriseront les déplacements actifs en accordant plus de place aux piétons.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'accord entre le conseil municipal et le conseil d'arrondissement en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal ne pourra pas réaliser le projet de réaménagement du square Phillips et de la Place du Frère André, qui font partie du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, un projet prioritaire pour l'administration municipale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel que convenu avec le Service des communications, aucune intervention de communications n'est requise concernant ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les échéances prévues pour la réalisation du projet de réaménagement du square Phillips et des rues qui l'entourent sont les suivantes :

Étape faisant l'objet du présent dossier :	
Offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de réaliser le projet de réaménagement du square Phillips et de la Place du Frère André prévu dans la phase 1 du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest et autoriser le lancement de plusieurs appels d'offres publics pour la réalisation des travaux.	Janvier 2015
Étape en cours	
Activités de consultation publique	à partir de Novembre 2014
Étape à venir	
Élaborer l'avant-projet préliminaire	Juillet 2015
Élaborer l'avant-projet définitif	Avril 2016
Conception des plans et devis	2016-2017
Processus d'octroi du contrat de construction	2017
Assistance technique durant les travaux / Construction	2018-2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Avis favorable avec commentaires :

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements (Alain DUFORT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anjali MISHRA
Chargé projet - grand projet

ENDOSSÉ PAR

Claude CARETTE
Directeur

Le : 2014-12-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE

Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2015-01-14

**Dossier # : 1151079001**

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Renouvellement du mandat d'une commissaire de l'Office de consultation publique de Montréal

Il est recommandé de renouveler, pour une période d'un (1) an, le mandat de Mme Nicole Boily, commissaire supplémentaire à l'Office de consultation publique de Montréal et de fixer sa rémunération à 550 \$ par jour comme commissaire et à 750 \$ par jour si elle est désignée comme présidente d'une consultation, incluant les avantages sociaux, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Dominique OLLIVIER **Le** 2015-01-13 13:07**Signataire :**

Dominique OLLIVIER

Présidente de l'OPCM
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1151079001

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Renouvellement du mandat d'une commissaire de l'Office de consultation publique de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

L'Office de consultation publique est institué en vertu de l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal. Les dispositions de la Charte prévoient que le conseil municipal peut nommer, aux deux tiers des voix, des commissaires supplémentaires qui épauleront la présidente de l'Office dans la réalisation des mandats de consultation confiés à l'Office par le comité exécutif ou le conseil municipal. Le présent dossier vise à soumettre au conseil municipal une liste de commissaires pour le renouvellement de leur mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le conseil a été appelé à nommer des commissaires sur une base régulière depuis la mise en place de l'Office en 2002 :

CM14 0437, datée du 29 avril 2014 - nomination de commissaires supplémentaires

CM13 1025, datée du 24 septembre 2013 - nomination de commissaires supplémentaires

CM12 0141, datée du 23 février 2012 - nomination de commissaires supplémentaires

CM10 0501, datée du 15 juin 2010 - reconduction du mandat de la présidente

DESCRIPTION

Procéder à la nomination de Mme Nicole Boily à titre de commissaire supplémentaire de l'OCPM pour une période d'un an.

JUSTIFICATION

Le mandat actuel de Mme Boily expire le 23 février 2015. Elle préside actuellement la commission qui examine les projets de revitalisation du secteur d'emplois du Plateau Est dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Ce mandat sera complété ce printemps, donc après la date d'expiration du mandat de Mme Boily. En conséquence, son mandat doit être renouvelé pour une courte période afin de compléter le mandat de cette consultation. Plusieurs mandats de commissaires viennent à échéance en février et en avril 2015. Une

liste sera présentée au CM du mois de mars, mais nous devons procéder dès ce conseil dans le cas de Mme Boily pour les raisons ci-haut évoquées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La nomination de commissaires supplémentaires ne représente aucun déboursé financier puisque l'effet de cette nomination est de les rendre éligibles à siéger sur une commission de l'Office. La constitution d'une banque de commissaires éligibles permet à la présidente de former des commissions lorsque les mandats sont confiés à l'OCPM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le renouvellement du mandat de Mme Boily permettra de mener à terme la consultation sur le redéveloppement du secteur d'emplois du Plateau Est.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

ENDOSSÉ PAR

Dominique OLLIVIER
Présidente de l'OCPM

Le : 2015-01-13



Dossier # : 1142964003

Unité administrative responsable : Service des finances , Direction Services partagés financiers , Revenus , Division Perception et encaissements

Niveau décisionnel proposé : Comité exécutif

Projet : -

Objet : Radier des livres de la Ville la somme de 1 259 896.79 \$ représentant des comptes de taxes foncières irrécouvrables

Il est recommandé:

1. de radier des livres de la Ville la somme de 1 259 896.79 \$ en capital, en plus des intérêts, et tout solde dû relié aux comptes de taxes foncières à recevoir irrécouvrables décrits sur la liste jointe au rapport du directeur principal et trésorier ;

2. d'imputer cette radiation au compte budgétaire mentionné ci-dessous :

Imputation :	
2101-0000000-000000-00000-11814-000000	1 259 896.79 \$

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-21 07:41

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1142964003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Services partagés financiers , Revenus , Division Perception et encaissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Radier des livres de la Ville la somme de 1 259 896.79 \$ représentant des comptes de taxes foncières irrécouvrables

CONTENU

CONTEXTE

Au cours de l'année, le personnel de la Division de la perception effectue des démarches de perception pour chacun des comptes échus. Parmi ces démarches, il est prévu, à des périodes fixes de l'année, de communiquer avec les contribuables et de leur expédier des avis leur rappelant que des sommes restent dues. Dans le cas où les taxes sont toujours impayées au mois de novembre suivant l'exercice financier des dates d'échéances, l'immeuble pour lequel les taxes foncières sont devenues exigibles peut alors être vendu à la vente pour taxes tenue annuellement au mois de novembre. Toutefois, des créances peuvent être irrécouvrables à la fin du processus. C'est le cas, entre autres, des créances des occupants d'immeuble exempt. Selon la *Loi sur la fiscalité municipale* , nous devons inscrire au rôle foncier les occupants des immeubles exempts dont font partie les immeubles gouvernementaux. Comme nous ne pouvons vendre les immeubles appartenant aux gouvernements provincial ou fédéral ou encore à la Ville, nos créances ne sont pas garanties par l'immeuble. Dans ces situations, les sommes dues peuvent être recouvrées de l'occupant seulement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 2163 le 21 décembre 2011 - Radier des livres de la Ville la somme de 196 084,95 \$ représentant des taxes foncières irrécouvrables.

DESCRIPTION

Autoriser la radiation des soldes des comptes de taxes foncières irrécouvrables qui apparaissent sur la liste ci-jointe (voir annexe 3).

JUSTIFICATION

La majeure partie de la somme à radier ($\approx 75\%$) découle de la situation particulière de la Maison de la culture du Plateau Mont-Royal: en 1993, la Ville de Montréal est devenue copropriétaire avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) de l'immeuble situé au 465 Mont-Royal. Le contrat qui lie les parties prévoit qu'elles assument les taxes foncières afférentes à la valeur de la partie de l'immeuble qu'elles occupent, soit 80% de la valeur totale de l'immeuble pour la Ville et 20% pour la SHDM, selon une analyse effectuée par un évaluateur de la Ville. Or, les inscriptions au rôle d'évaluation foncière étaient basées sur les quotes-parts détenues par les indivisaires (Ville: 38 % valeur

exemptée; SHDM: 62 % valeur taxable) plutôt qu'en fonction de la valeur occupée. Contractuellement, la SHDM devait donc verser des taxes sur seulement 20% de la valeur de l'immeuble, ce qu'elle a fait. Les sommes à radier découlent donc de la différence entre les taxes sur 80% de la valeur de l'immeuble, payable par la Ville en vertu du contrat, et le 38 % de valeur exemptée. La Ville ne s'étant pas versée des taxes à elle-même, les soldes de 1993 à 2010 sont à radier. À noter qu'en 2006, la SHDM a vendu ses quotes-parts (62 %) à Immobilière SHQ, raison pour laquelle les rapports joints font état de la SHQ et non de la SHDM à titre de propriétaire.

Par ailleurs, en 2012, une décision du Tribunal administratif du Québec a résolu cette difficulté, rétroactivement à 2011, en fixant la valeur foncière de la partie occupée par la SHQ. La radiation d'une partie des taxes 2011 et 2012 est occasionnée par les mesures d'étalement.

Les autres soldes à radier ($\approx 25\%$) sont irrécouvrables notamment pour des occupants d'immeubles exempts appartenant aux gouvernements provincial ou fédéral ou encore à la Ville pour l'une ou l'autre des raisons suivantes:

- Faillite: sommes n'ayant pu être récupérées malgré la production d'une réclamation auprès du syndic de faillite.
- Débiteur introuvable: soldes n'ayant pu être perçus, le débiteur n'ayant pas été retracé par l'entremise des moyens d'enquêtes à notre disposition et dont le coût est proportionnel à l'importance des sommes à percevoir.
- Insolvabilité: soldes demeurés non perçus après toutes les démarches de perception effectuées conformément aux diverses normes et directives et dont le résultat des enquêtes confirme l'impossibilité de procéder par action en justice.
- Perception vaine : somme ayant fait l'objet de démarches de perception infructueuses et pour lesquelles il ne serait pas rentable de poursuivre les procédures judiciaires.

Pour chaque motif énuméré, nous fournissons un tableau faisant état de la justification de la radiation pour chacun des comptes (voir annexe 1).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes à radier totalisant 1 259 897 \$ doivent être imputées aux fonds et crédits budgétaires réservés à ces fins.

Provision pour créances douteuses - taxes foncières :

Compte no : 2101-0000000-000000-00000-11814-000000 dont le solde au 22 octobre 2014 était de 3 789 107 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Service des finances , Direction Services partagés financiers (Samuel PRESSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Samuel / PRESSEAU

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane LOISEAU
Chef de section - revenus

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-29

Daniel FINLEY
Chef des revenus

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel FINLEY
Directeur par intérim Services partagés financiers

Approuvé le : 2014-10-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2014-11-21



Dossier # : 1154114001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser des virements budgétaires de 2 186 000 \$ entre différents projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs de projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée.

D'autoriser des virements budgétaires de 2 186 000 \$, entre projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-24 10:39

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1154114001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser des virements budgétaires de 2 186 000 \$ entre différents projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs de projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée.

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'adoption du cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux par le Conseil d'agglomération en date du 22 avril 2010 (CG10 0158), le Service des technologies de l'information (STI) s'est doté d'un cadre de gestion de projets en technologie de l'information et des communications (TIC) découlant du cadre de gouvernance approuvé. Dorénavant, tous les projets inscrits au portefeuille de projets du STI seront soumis à l'examen du Comité sectoriel des Technologies de l'information (CSTI) à chacun de leur point de passage et pour chaque demande de changements quant à leur portée initiale.

Par ailleurs, la division Réalisation des projets TIC du STI analyse mensuellement les rapports d'avancement des projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017. Cette analyse est également soumise mensuellement au CSTI.

Les prévisions de dépenses par projet ont donc été effectuées en fonction de l'avancement des différents projets, des projections de décaissement pour l'année 2015, des approbations reçues par le CSTI, et de la contrainte de respect de l'enveloppe 2015. Par conséquent, un scénario de réaménagement budgétaire a été élaboré afin de permettre l'atteinte des objectifs des projets tout en conservant le même portefeuille global de projets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1935 - 10 décembre 2014 - Autoriser des virements budgétaires de 450 000 \$, entre projets de compétences différentes inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée;

CG14 1497 - 1er octobre 2014 - Autoriser des virements budgétaires de 5 470 000 \$, entre projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée;

CG14 0345 - 21 août 2014 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Northrop Grumman International Trading inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique du logiciel gérant l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 226 725,99 \$ CAD taxes incluses (179 269 \$ US avant taxes), conformément à l'offre de service de cette firme en date du 12 juin 2014;

CE14 0585 - 16 avril 2014 - Autoriser des virements budgétaires de 5 585 000 \$, entre projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs de projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel traite spécifiquement des virements budgétaires pour l'année 2015, entre différents projets de compétences différentes inscrits au PTI 2015-2017 du STI. Le premier tableau fait état du programme d'où proviennent les fonds, et en deuxième lieu, vers quels projets les fonds seront virés.

No projet	Nom du projet	Phase du projet	Montant disponible PTI 2015	Explications
60005	Enveloppe pour nouveaux projets	Phase 1 - Avant-projet	2 186 000 \$	Le programme Enveloppe pour nouveaux projets est un nouveau programme créé au PTI 2015-2017, lequel regroupe plusieurs projets non démarrés ou démarrés en 2014 et en attente d'une autorisation quant à leur financement pour l'année 2015. Les fonds nécessaires pour le financement des projets 72050, 71550 et 74420 seront prélevés à même cette enveloppe. À noter concernant le projet 74460 - Suivi des heures de travail des conducteurs des véhicules lourds - Loi 430, qu'il est inclut dans le projet 70950 regroupant les projets de solutions à portée restreinte, lequel est inclut dans le programme 60005.
TOTAL :			2 186 000 \$	

Les projets suivants nécessitent un financement afin de répondre à différents besoins liés à leur avancement. Il est à noter que les besoins ont été identifiés, analysés et justifiés, à travers différents documents découlant du cadre de gestion des projets TIC. Ces demandes ont été présentées au CSTI, via l'approbation d'un point de passage. Les fonds seront prélevés à même le budget du programme identifié ayant les disponibilités nécessaires pour l'année 2015.

No projet	Nom du projet	Phase du projet	Montant à virer au PTI 2015	Explications
-----------	---------------	-----------------	-----------------------------	--------------

72050	Système intégré de répartition Montréal	Phase 1 - Avant-projet	336 000 \$	Le projet Système intégré de répartition Montréal est un nouveau projet 2015, amorcé en 2014, inclut dans le programme 60005 - Enveloppe pour nouveaux projets. Le CSTI approuvait en date du 18 décembre 2014, un virement au montant de 336 000 \$ ainsi que les recommandations présentées, à savoir : 1) Débuter le projet en janvier 2015; 2) Combiner la phase 1 et la phase 2 (dossier d'affaires et dossier de projet), pour ensuite effectuer une présentation au CSTI, après les activités du dossier d'affaires (autorisation pour faire le RFI); 3) Autoriser le financement au montant de 336 000 \$ au PTI 2015.
74460	Suivi des heures de travail des conducteurs des véhicules lourds - Loi 430	Phase 4a - Réalisation - développement de la solution	250 000 \$	Le projet Suivi des heures de travail des conducteurs des véhicules lourds - Loi 430, est un nouveau projet 2015, amorcé en 2014, inclus dans le programme 60005 - Enveloppe pour nouveaux projets. Le CSTI approuvait le sommaire exécutif en date du 21 août 2014, permettant le démarrage du projet. Le budget inscrit au PTI 2015-2017, pour l'année 2015, pour la poursuite de la mise en place de l'outil, est de l'ordre de 250 000 \$.
71550	Système de gestion des actifs municipaux	Phase 2 - Identification de la solution	1 000 000 \$	Le projet Système de gestion des actifs municipaux est un nouveau projet 2015, amorcé en 2014, inclus dans le programme 60005 - Enveloppe pour nouveaux projets. Le CSTI approuvait le dossier d'affaires en date du 21 août 2014. Le budget inscrit au PTI 2015-2017, pour l'année 2015, pour la poursuite des travaux, est de l'ordre de 1 000 000 \$.
74420	Mise à niveau Interface 911-Répartition assistée par ordinateur (RAO)/SIM	Phase 4a - Réalisation - développement de la solution	600 000 \$	Le projet Mise à niveau Interface 911-Répartition assistée par ordinateur (RAO)/SIM est un nouveau projet 2015, amorcé en 2014, inclus dans le programme 60005 - Enveloppe pour nouveaux projets. Ce projet de

				mise à niveau requis émane de la norme BID13 version 16 imposée par Bell et le CRTC pour le service 911. Il s'agit d'une mise à niveau nécessaire du (RAO)/SIM afin d'être conforme à la norme BID13 version 16 imposée par Bell et le CRTC pour le service 911. Le budget inscrit au PTI 2015-2017, pour l'année 2015, pour la poursuite des travaux, est de l'ordre de 600 000 \$.
TOTAL :			2 186 000 \$	

JUSTIFICATION

Ces virements budgétaires permettront l'atteinte des objectifs des projets tout en optimisant l'enveloppe du PTI 2015-2017 du STI. De plus, ils s'inscrivent dans la démarche entreprise par le STI afin de se conformer au cadre de gouvernance des projets et des programmes d'actifs municipaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce réaménagement se fera conformément à l'intervention financière de la Division des opérations budgétaires et comptables du Service des finances et aura un impact nul sur l'enveloppe totale du PTI 2015-2017 du STI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un refus d'autoriser les virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 du STI engendrerait :

- La non réalisation des projets liés à des obligations de conformité dictées par la Loi, notamment les projets 74460 et 74420;
- L'impossibilité de poursuivre la réalisation des nouveaux projets ayant reçu une autorisation de démarrage en 2014;
- L'impossibilité de démarrer le projet 72050 qui en est un de mission critique lié à la sécurité publique, identifié par la Direction, prioritaire et urgent;
- La non conformité au Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux;
- Des retards dans certaines tâches de projet;
- Le report des dates de livraison des projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation du présent dossier par les instances : le 4 février 2015;
- Exécution des virements budgétaires par le Service des finances (budget) : semaine du 9 février 2015;

- Communication du réaménagement budgétaire à l'ensemble des promoteurs et chefs de projet : semaine du 9 février 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Luminita MIHAI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne PARENTEAU
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Alain TONTHAT
Chef de division

Le : 2015-01-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :

Approuvé le : 2015-01-23



Dossier # : 1151143002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement à Toronto (Ontario), les 4 et 5 février 2015, de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé : 933,56 \$

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense estimée à 933,56 \$ relative au déplacement à Toronto (Ontario), les 4 et 5 février 2015, de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-02-02 13:21

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1151143002**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement à Toronto (Ontario), les 4 et 5 février 2015, de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé : 933,56 \$

CONTENU**CONTEXTE**

Le Caucus des maires des grandes villes (CMGV), composé d'un groupe représentatif des villes membres de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), se réunit deux ou trois fois par année pour discuter de questions d'intérêt commun et pour renforcer notamment les priorités définies par le conseil national d'administration de la FCM aux plans des politiques et de la promotion des intérêts. Il est composé de maires des vingt-deux (22) plus grandes villes du Canada.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0251 - 19 février 2014 - Autoriser une dépense estimée à 217,30 \$ relative au déplacement de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, les 25 et 26 février 2014 à Ottawa, afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement à Toronto (Ontario), les 4 et 5 février 2015, de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

JUSTIFICATION

Les maires discuteront de différents grands dossiers prioritaires, dont notamment la prochaine campagne électorale fédérale, le transport collectif et les infrastructures, le logement, la sécurité publique. En marge de ce caucus se tiendra un sommet des villes sur l'emploi et l'économie où il y aura un panel réunissant des économistes.
En tant que responsable des relations gouvernementales au comité exécutif de la Ville de Montréal, la participation de monsieur Perez est requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires à ce dossier sont prévus au budget de la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.000000.000000.00000	933,56\$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non-admissible à la loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-29

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-02-02



Dossier # : 1142701079

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance générale sur les véhicules hippomobiles remplaçant les ordonnances numéros 32, 35, 36, 38, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 64 et 65 édictées en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1).

Édicter l'ordonnance générale sur les véhicules hippomobiles remplaçant les ordonnances numéros 32, 35, 36, 38, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 64 et 65 édictées en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-21 10:57

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1142701079

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance générale sur les véhicules hippomobiles remplaçant les ordonnances numéros 32, 35, 36, 38, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 64 et 65 édictées en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1).

CONTENU

CONTEXTE

En début d'année 2014 l'arrondissement de Ville-Marie a amorcé une analyse du *Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., c V-1)* afin de préciser plusieurs aspects du règlement actuel occasionnant des contestations récurrentes, un projet de règlement incluant les modifications requises a été établi par le comité multidisciplinaire impliquant l'ensemble des intervenants, en utilisant l'expertise de chacun.

Lors de cette analyse nous avons constaté que le comité exécutif a édicté plusieurs ordonnances relatives aux véhicules hippomobiles depuis 1999. Certaines de ces ordonnances ont été abrogées ou sont devenues caduques, d'autres ont été modifiées tandis que quelques-unes nécessitent des corrections d'ordre administratif afin de les actualiser.

La nouvelle ordonnance générale sur les véhicules hippomobiles a pour objectif de regrouper en un seule ordonnance l'ensemble des ordonnances toujours en vigueur et visant les dispositions relatives au qualification du conducteur, aux permis, aux parcours et postes d'attentes, au consignation quotidienne du temps d'attelage d'un cheval au tarif des promenades et d'abroger les ordonnances antérieures.

Rappelons que selon le paragraphe 1^o de l'article 4.1 du *Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)* , le conseil de la Ville délègue, en regard des véhicules hippomobiles à l'arrondissement de Ville-Marie pour l'ensemble du territoire de la ville, l'application de toute disposition d'un règlement relatif à cette matière. Toutefois, il appartient au comité exécutif d'édicter les ordonnances en vertu de l'article 22 du *Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., c. V-1)* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Édicter l'ordonnance générale sur les véhicules hippomobiles remplaçant les ordonnances numéros 32, 35, 36, 38, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 64 et 65 édictées en vertu du *Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1)* .

Ladite ordonnance reprend essentiellement les mêmes dispositions des ordonnances mentionnées ci-haut.

Les éléments visés par une modification sont les prix maximaux que peuvent être exigés pour une promenade en véhicule hippomobile, à savoir 53 \$ au lieu de 48 \$ pour une demi-heure et 85 \$ au lieu de 80 \$ pour une heure.

JUSTIFICATION

La multitude d'ordonnances en vigueur rend leur application complexe. En effet, il est difficile d'avoir un portrait global de la situation. Dans les faits, le regroupement d'une quinzaine d'ordonnances permettra d'obtenir un meilleur portrait de la situation existante. L'ordonnance générale sur les véhicules hippomobiles proposée, résumera, sous une forme plus compréhensible, la situation existante concernant les véhicules hippomobiles .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Driss EZZAHER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-08

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1131233008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 2309 décrétant la fermeture de partie de la ruelle nord-sud portant le numéro de cadastre 709-398, sise entre les 12e et 13e Avenues, de la rue Sherbrooke à la rue Provost, et le Règlement 2413 décrétant une fermeture partielle de la ruelle est-ouest, de la 12e Avenue à la 13e Avenue, au nord de la rue Provost, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H05-005-6252-05

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 2309 décrétant la fermeture de partie de la ruelle nord-sud portant le numéro de cadastre 709-398, sise entre les 12^e et 13^e Avenues, de la rue Sherbrooke à la rue Provost, et modifiant le règlement 2413 décrétant une fermeture partielle de la ruelle est-ouest, de la 12^e Avenue à la 13^e Avenue, au nord de la rue Provost, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » aujourd'hui identifiées comme étant les lots 5 319 600 à 5 319 602, 5 319 604 à 5 319 624 et 5 331 080 du cadastre du Québec au plan P-5 Lachine, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 13 septembre 2013, sous le numéro 1446 de ses minutes.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-16 10:05

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1131233008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 2309 décrétant la fermeture de partie de la ruelle nord-sud portant le numéro de cadastre 709-398, sise entre les 12e et 13e Avenues, de la rue Sherbrooke à la rue Provost, et le Règlement 2413 décrétant une fermeture partielle de la ruelle est-ouest, de la 12e Avenue à la 13e Avenue, au nord de la rue Provost, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H05-005-6252-05

CONTENU

CONTEXTE

Les propriétaires des bâtiments sis aux 705 à 747, de la 12^e Avenue et aux 720 à 774, de la 13^e Avenue concernant la fermeture par le Règlement numéro 2309, ainsi que les propriétaires des bâtiments sis aux 1250 à 1290, rue Provost, concernant la fermeture de la ruelle par le Règlement numéro 2413, dans l'arrondissement de Lachine, ont manifesté le désir d'acquérir la ruelle riveraine à leur propriété. L'analyse de cette demande révèle que les ruelles, montrées à titre indicatif par une trame ombrée sur les plans annexés aux Règlements 2309 et 2413, sont entièrement occupées par l'ensemble des propriétaires riverains (25).

Afin de permettre à ces citoyens de bénéficier de la procédure gratuite de transfert conformément aux articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, les démarches nécessaires ont été entamées en vue de procéder à la cession de la ruelle. Cette ruelle est aujourd'hui connue comme étant les lots 5 319 600 à 5 319 602, 5 319 604 à 5 319 624 et 5 331 080 du cadastre du Québec. Les votes favorables (18) représentent plus du 2/3 en nombre et en front des terrains longeant cette ruelle.

Une action est requise pour permettre la modification des Règlements numéros 2309 et 2413 adoptés par la Ville de Lachine, afin de transférer les vingt-cinq (25) lots, identifiés sur le plan P-5 Lachine, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 13 septembre 2013, sous le numéro 1446 de ses minutes, aux propriétaires riverains dont la Ville de Montréal est propriétaire aux termes de l'acte suivant :

- Cession par la Compagnie du parc central, Lachine, Limitée intervenue devant M^e Henri Schetagne, notaire, le 28 juillet 1914, sous le numéro 6753 de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 2 mars 1915 sous le numéro 294731 (D233).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ville de Lachine - Règlement 2309 - 24 mai 1983 - Règlement décrétant la fermeture de partie de la ruelle nord-sud portant le numéro de cadastre 709-398, sise entre les 12^e et 13^e Avenues, de la rue Sherbrooke à la rue Provost.

Ville de Lachine - Règlement 2413 - 26 janvier 1987 - Règlement décrétant la fermeture partielle de la ruelle est-ouest, de la 12^e Avenue à la 13^e Avenue, au nord de la rue Provost.

DESCRIPTION

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2309 décrétant la fermeture de partie de la ruelle nord-sud portant le numéro de cadastre 709-398, sise entre les 12^e et 13^e Avenues, de la rue Sherbrooke à la rue Provost, et modifiant le Règlement 2413 décrétant une fermeture partielle de la ruelle est-ouest, de la 12^e Avenue à la 13^e Avenue, au nord de la rue Provost, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », des lots aujourd'hui identifiés comme étant les lots 5 319 600 à 5 319 602, 5 319 604 à 5 319 624 et 5 331 080 du cadastre du Québec, et création d'une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunication et de transport d'énergie sur les lots identifiés par les articles 1 à 25 inclusivement, tels qu'identifiés au plan P-5 Lachine, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 13 septembre 2013, sous le numéro 1446 de ses minutes.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

L'adoption de ce projet de règlement est proposé, conformément à l'encadrement numéro C -OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

En conséquence et en tenant compte que les intervenants municipaux sont favorables à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'adoption de ce règlement aux fins du transfert en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville et aux dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué par la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable :
Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Avis favorable avec commentaires :
Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Jean LACROIX)

Avis favorable :
Lachine , Direction des travaux publics (Jean-François MARCHAND)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie GUILLEMETTE
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2013-10-21

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-11-27

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-01-16



Dossier # : 1144386001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est du boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre le boulevard Maurice-Duplessis et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-5274-05

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est du boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre le boulevard Maurice-Duplessis et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 1 248 970, 1 248 971, 1 249 001, 1 249 002, 1 250 797 à 1 250 800 inclusivement, 1 250 802 à 1 250 804 inclusivement, 1 250 806 à 1 250 812 inclusivement, 1 250 815 à 1 250 835 inclusivement, 1 250 837 à 1 250 855 inclusivement, 1 438 085, 5 468 488 à 5 468 491 inclusivement et 5 509 285 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et délimitée par les lettres ABCDEFGHJKLMA et NPQRN sur le plan S-161 Rivière-des-Prairies, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteuse-géomètre, dossier n° 21791 en date du 24 septembre 2014, sous le n° 1552 de ses minutes.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-16 17:10

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1144386001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est du boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre le boulevard Maurice-Duplessis et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-5274-05

CONTENU**CONTEXTE**

Au cours des dernières années, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu plusieurs demandes des propriétaires riverains afin d'acquérir la ruelle qui longe leur propriété. La présente demande concerne une imposante ruelle qui s'étend du boulevard Perras jusqu'au boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les quatre (4) tronçons des plans B et C annexés, est presque entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (58). Les démarches nécessaires ont été entamées depuis quelques années, en vue de procéder à la cession de la ruelle et une majorité des propriétaires riverains, soit 84,5 %, ont signé et répondu favorablement à une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers en front des terrains longeant cette ruelle. Elle est juxtaposée à une lisière de terre de 0,30 mètre de largeur qui est inscrite comme une réserve au cadastre et, selon un avis du Service des affaires juridiques, cette lisière n'est pas considérée comme étant une propriété riveraine au sens des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. En conclusion, cette ruelle peut entièrement être cédée uniquement aux riverains situés du côté ouest de cette ruelle.

Une action est requise pour permettre la fermeture, comme domaine public, des lots identifiés sur le plan n° S-161 Rivière-des-Prairies ci-joint afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de la ruelle aux termes des actes publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous les n^{os} 1 964 370 et 4 433 189.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution n° 88 05776 adoptée le 21 décembre 1988 et approuvée le 5 août 1991, afin d'approuver la description de la ruelle et que la Ville en devienne propriétaire selon les formalités prévues à la Charte.

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots énumérés dans le tableau ci-après faisant partie du cadastre du Québec, tels qu'identifiés au plan S-161 Rivière-des-Prairies préparé par Sylvie Gauthier, arpenteur-géomètre, dossier n° 21791, en date du 24 septembre 2014, sous le n° 1552 de ses minutes.

Voici les lots à transférer : (inscrit selon la suite des lots sur le plan S-161 Rivière-des-Prairies)

1 438 085	1 250 846	1 250 834	1 250 822	1 250 810	1 250 800
1 250 855	1 250 845	1 250 833	1 250 821	1 250 809	1 250 799
1 250 854	1 250 844	1 250 832	1 250 820	1 250 808	1 250 798
1 250 853	1 250 843	1 250 831	1 250 819	1 250 807	1 250 797
1 250 852	1 250 842	1 250 830	1 248 970	1 250 806	
1 250 851	1 250 841	1 250 829	1 248 971	5 468 490	
1 250 850	1 250 840	1 250 828	1 250 818	5 468 491	
1 250 849	1 250 839	1 250 827	1 250 817	1 250 804	
1 249 001	1 250 838	1 250 826	1 250 816	1 250 803	
1 249 002	1 250 837	1 250 825	1 250 815	1 250 802	
1 250 848	5 509 285	1 250 824	1 250 812	5 468 488	
1 250 847	1 250 835	1 250 823	1 250 811	5 468 489	

Dû à la présence du ruisseau Pinel traversant les lots n^{os} 1 250 813 et 1 250 814, ces lots font partie de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est. Conséquemment, ceux-ci ne font pas partie de la liste précitée et ne pourront être transférés aux deux propriétaires riverains.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.
- Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction (Daniel BROUSSEAU)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Daniel DESHAIES)

Avis favorable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2014-07-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2015-01-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-01-16



Dossier # : 1141233002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège entre la rue Crevier et la rue Cardinal, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Saint-Laurent ». N/Réf. : 31H12-005-0352-04

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège entre la rue Crevier et la rue Cardinal, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Saint-Laurent » formée des lots 5 495 085 à 5 495 102 (inclusivement) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et délimitée par les lettres ABCDEFGHA sur le plan D-5 Saint-Laurent (Arr.), préparé par Sylvie Gauthier, arpenteur-géomètre, dossier n° 21522-2 en date du 17 juin 2014, sous le n° 1523 de ses minutes.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-16 10:05

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1141233002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège entre la rue Crevier et la rue Cardinal, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Saint-Laurent ». N/Réf. : 31H12-005-0352-04

CONTENU**CONTEXTE**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montréalaise, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (18).

Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de cette ruelle, maintenant connue, selon le plan D-5 St-Laurent, par les lots 5 495 085 à 5 495 102 (inclusivement) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, seulement deux propriétaires n'ont pas répondu.

Une action est requise pour permettre la fermeture de dix-huit (18) lots identifiés, sur le plan numéro D-5 St-Laurent ci-joint, comme domaine public, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle, anciennement connue comme étant les lots 468-43 et 468-58 (ruelle) du cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent, aux termes de l'acte suivant :

Vente sous seing privé datée du 28 mars 1940, par le greffier de la Ville de Saint-Laurent à la Corporation de la Ville de Saint-Laurent, laquelle fait suite à une vente pour défaut de paiement de taxes tenue le 27 mars 1939, et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 25 mars 1940, sous le numéro 472775.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 08 0079 - 5 février 2013 - Céder les ruelles non opérationnelles de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Adopter un Règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 495 085 à 5 495 102 (inclusivement) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 5 495 094, 5 495 093, 5 495 092 ptie, 5 495 095, 5 495 096, 5 495 097, 5 495 098, 5 495 099, 5 495 100, 5 495 101 et 5 495 102 ptie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, délimitée par les lettres AJLMNPA, telle qu'identifiée au plan D-5 St-Laurent (Arr.), préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, n° de dossier 21522-1, en date du 17 juin 2014, sous le n° 1523 de ses minutes.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait sans considération monétaire, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce Règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques de la Direction générale adjointe aux services institutionnels de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Éric PAQUET)

Avis favorable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction (Justine Virginie MÉNARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Sylvie BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie GUILLEMETTE
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-10

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2015-01-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-01-16



Dossier # : 1144386009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue René-Lévesque entre la 4 ^e Avenue et la 5 ^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ». N/Réf. : 31H12-005-4480-05

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue René-Lévesque entre la 4^e Avenue et la 5^e Avenue, et ce, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles » formée des lots 5 566 447 à 5 566 469 du cadastre du Québec et délimitée par les lettres ABCDEFGHA sur le plan R-146 Pointe-aux-Trembles préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, dossier n° 21414-1 en date du 23 septembre 2014, sous le n° 1551 de ses minutes.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-12 11:02

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144386009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue René-Lévesque entre la 4e Avenue et la 5e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ». N/Réf. : 31H12-005-4480-05

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (23).

Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de ruelle, maintenant connue, selon le plan R-146 Pointe-aux-Trembles par les lots 5 566 447 à 5 566 469 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus du deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, seulement un propriétaire s'est opposé et quatre autres n'ont pas répondu.

Une action est requise pour permettre la fermeture de vingt-trois (23) lots identifiés, sur le plan numéro R-146 Pointe-aux-Trembles ci-joint, comme domaine public, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte suivant :

Pour les anciens lots (ruelle) 1 091 899 et 1 091 909

Cession de la Compagnie Island City Realty Incorporated suivant un acte intervenu devant M^e Victor Morin, notaire, sous le numéro 14 080 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 14 janvier 1914, sous le numéro 263 949.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux riverains les lots 5 566 447 à 5 566 469 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et créer une servitude à des fins de télécommunications sur le bien-fonds identifié par les lettres DEJKD tel que montré au plan R-146 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteur-géomètre, n° de dossier 21414-1 en date du 23 septembre 2014 sous le n° 1551 de ses minutes.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :
Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques de la Direction générale adjointe aux services institutionnels de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Daniel DESHAIES)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Sylvie BLAIS)

Avis favorable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction (Justine Virginie MÉNARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-22

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2015-01-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-01-12



Dossier # : 1151185001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastrucutres - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000 \$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson, dans l'arrondissement Mercier, Hochelaga-Maisonneuve»

Il est recommandé:

D'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000\$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson, dans l'arrondissement Mercier,Hochelaga-Maisonneuve", sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-01-15 13:46

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151185001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastrucutres - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000 \$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson, dans l'arrondissement Mercier, Hochelaga-Maisonneuve»

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de construction de l'écocentre Dickson est lié aux exigences de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le Québec en est à sa troisième politique de gestion des matières résiduelles. La dernière politique, rendue publique en mars 2011, est accompagnée d'un plan d'action couvrant la période de 2011 à 2015. Ce plan d'action a fixé des objectifs pour diminuer la quantité de matières résiduelles et augmenter le recyclage. La construction des écocentres est une des actions proposées dans le plan de développement durable. De plus, la construction de ces écocentres fait partie intégrale de la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010 – 2014.

L'écocentre Dickson sera le 9 ième écocentre construit sur le territoire de l'agglomération sur un total de 14 écocentres prévus.

Originellement le projet de l'écocentre Dickson a été présenté, pour le programme triennal d'immobilisations 2015-2017, à l'intérieur du programme d'implantation d` écocentres. Pour le présent dossier, seulement le projet de l'écocentre Dickson est considéré.

Voir les pièces jointes pour les détails du projet

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - 14 novembre 2014. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Obtention d'un règlement d'emprunt de 8 311 000 \$ pour financer la construction de l'écocentre Dickson, dans l'arrondissement Mercier,Hochelaga-Maisonneuve.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent, permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet pourra être retardé si le présent règlement est non adopté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Sonia LONG)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadine ALLARD
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-08

Éric BLAIN
C/d sout technique et infrastructures (mat
residuelles)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE

Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2015-01-14

CE : 50.001

2015/02/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1151041001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 décembre 2014

Il est recommandé :
de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 décembre 2014.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-21 15:38

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1151041001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1 ^{er} au 31 décembre 2014

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été convenu avec les membres du comité exécutif concernant lesancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs. Seuls les contrats suivants font l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1992 - 17 décembre 2014 - De déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2014.

CE14 1792 - 19 novembre 2014 - De prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2014.

CE14 1791 - 19 novembre 2014 - De prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2014.

DESCRIPTION

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **1^{er} au 31 décembre 2014** fait état de **23** lancements d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres approuvés par le comité exécutif et les fonctionnaires est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina CHRYSAGIS
Secrétaire d'unité administrative
pour M. Marc Demers
Conseiller contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-21

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances